



**VOLET PAYSAGER
DU PROJET EOLIEN EN DEVELOPPEMENT
SUR LES COMMUNES DE PIERRE-MORAINS
ET CLAMANGES**

**EVALUTATION DE L'IMPACT DU PROJET
SUR LE BIEN CLASSÉ UNESCO
ET SA ZONE D'ENGAGEMENT**

MAI 2019

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PREAMBULE | 4 |
| LE BIEN CLASSE UNESCO | 6 |
| LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA VUE DU BIEN | 6 |
| La Colline Saint-Nicaise..... | 6 |
| L'Avenue de Champagne et le Fort Chabrol | 6 |
| Les Coteaux Historiques..... | 6 |
| LA ZONE D'ENGAGEMENT | 7 |
| LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA ZONE D'ENGAGEMENT | 7 |
| LES ÉLÉMENTS DE CONSTITUTION DE LA STRUCTURE DU PAYSAGE | 8 |
| Les Coteaux Viticoles | 9 |
| La Champagne Crayeuse..... | 12 |
| Le Mont-Aimé | 16 |
| ANALYSE DES IMPACTS VISUELS SUR LE BIEN CLASSE | 18 |
| LES VUES SORTANTES DEPUIS LE BIEN CLASSÉ ET SA ZONE TAMPON | 19 |
| Visibilité des surfaces du territoire depuis le bien classe | 19 |
| PHM 1 : Depuis Notre Dame de Gruguet à Mareuil-sur-Ay | 22 |
| PHM 2 : Depuis Mutigny | 24 |
| PHM 3 : Depuis le point panoramique à la sortie Nord d'Hautvillers..... | 26 |
| LES VUES ENTRANTES DEPUIS LA PLAINE VERS LE BIEN CLASSÉ | 29 |
| PHM 4 : Sur la D 5, entre les communes Normée et Fère-Champenoise..... | 30 |
| PHM 5 : Depuis la D 40, entre les communes Pierre-Morains et Clamanges | 32 |
| ANALYSE DES IMPACTS VISUELS SUR LA ZONE D'ENGAGEMENT | 34 |
| MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES EFFETS INDUITS PAR L'INSTALLATION DU PROJET DE PIERRE-MORAINS | 34 |
| LES VUES SORTANTES DEPUIS LES COTEAUX VITICOLES | 35 |
| PHM 6 : Depuis la D 40, Sortie de la commune de Soulières..... | 38 |
| PHM 7 : Sur la D 37, entre les communes de Givry-lès-Loisy et Loisy-en-Brie | 40 |
| PHM 8 : Depuis la D 36, au Nord de la commune de Vertus | 42 |
| PHM 9 : Sur la D 9, au niveau du lieu-dit les Briquettes | 44 |
| PHM 10 : Sur la D 39, entre les communes d'Allemant et de Broussy-le-Grand..... | 46 |
| LES VUES SORTANTES DEPUIS LA PLAINE DE CHAMPAGNE CRAYEUSE VERS LES COTEAUX VITICOLES | 48 |
| PHM 11 : Depuis la D 5, Au niveau du pont traversant l'autoroute A26..... | 52 |
| PHM 12 : D36, au Nord de la commune de Vertus | 54 |
| PHM 13 : Sur la D9 au Nord de la commune de Morains | 56 |
| PHM 14 : Chemin agricole au milieu des champs au niveau du parc de Pierre-Morains | 58 |
| CONCLUSION | 60 |

PRÉAMBULE

Le projet éolien de Pierre-Morains se situe dans un contexte paysager à très forts enjeux. En effet, le projet s'installe au Sud du Bien Coteaux, Caves et Maisons de Champagne qui a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO le 5 juillet 2015 et à proximité des **coteaux viticoles de la Côte-des-Blancs** et de la **Côte du Sézannais**.

Chaque Bien classé au patrimoine mondial présente une "Valeur Universelle Exceptionnelle", c'est-à-dire une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

Afin de **protéger le Bien Classé**, ainsi que sa Valeur Universelle Exceptionnelle, deux études ont été réalisées :

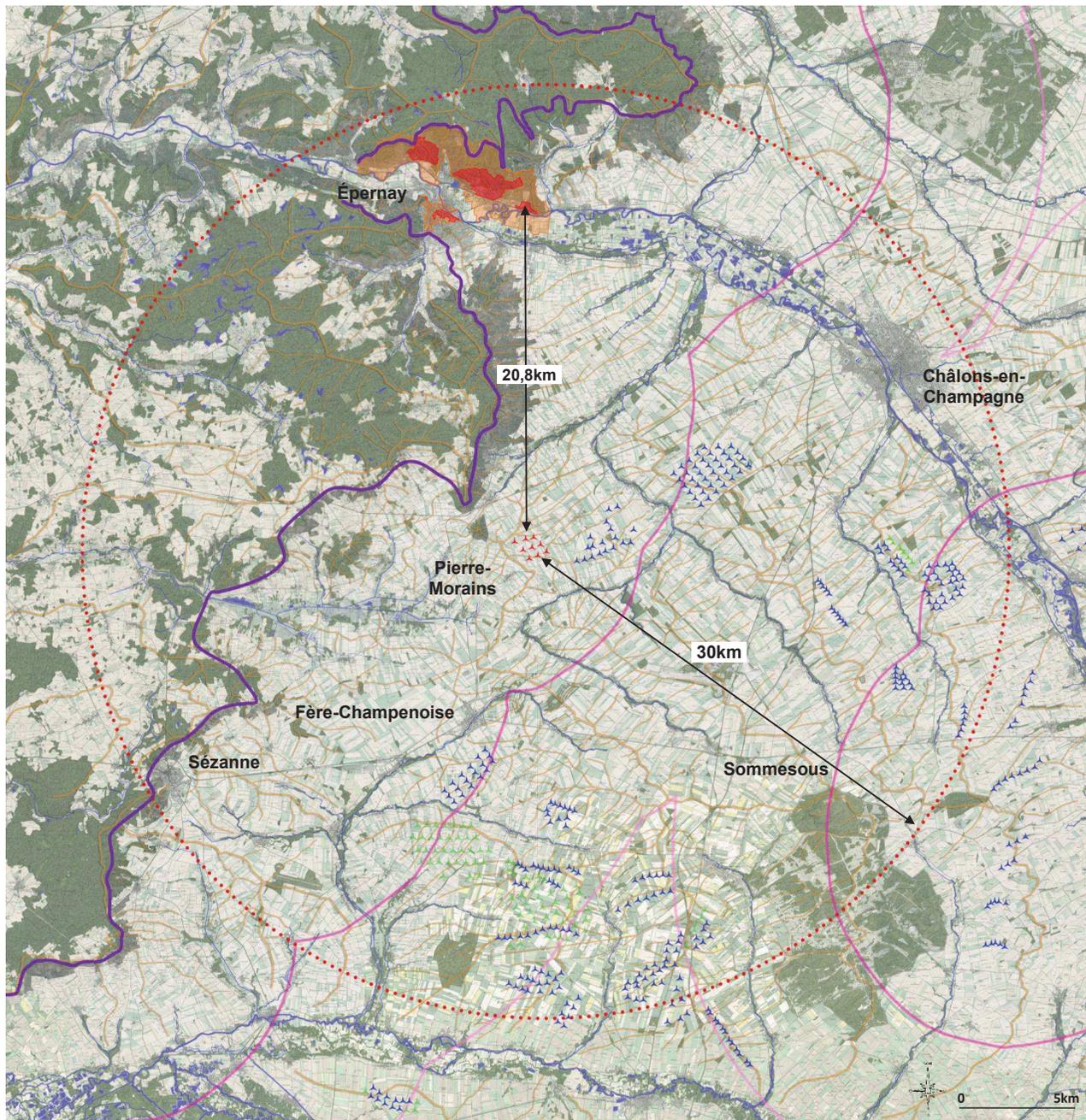
La première s'intitule "Etude de l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens" et a été publiée en janvier 2018. Elle a été établie par la DREAL afin de définir une **Aire d'Influence Paysagère du Bien Classé** vis-à-vis des projets éoliens. L'Aire d'Influence Paysagère (AIP) est un secteur établi par l'analyse du territoire permettant de définir à partir de quelle limite les projets éoliens n'ont pas d'influence sur la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien Classé.

La seconde établie par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne est "La Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne". Celle-ci a permis de définir l'**Aire d'Influence Paysagère de la Zone d'engagement**. De cette AIP, deux zones ont été déduites : **une zone d'exclusion de 10km** dans lequel aucun nouveau projet éolien n'est admis sauf en cas de non-covisibilité et **une zone de vigilance de 20km** qui est accompagnée de méthodologie visant à déterminer l'impact paysager et de prescriptions spécifiques en fonction de leur appartenance à une unité paysagère caractéristique.

Le projet éolien de Pierre-Morains vient s'implanter au sein de la zone d'exclusion. Ces limites sont prédéfinies comme protégeant la Valeur Universelle du Bien. Toutefois, elles ne prédéterminent pas la relation visuelle entre les éléments qui la composent et le futur projet éolien.

Comme le rappelle le texte d'orientation de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, dans son paragraphe 112, le cadre physique d'un site classé ne s'arrête pas au bien et à sa zone tampon, mais peut comprendre **des aires extérieures** à considérer dans la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

C'est bien dans cette réflexion que se situe l'enjeu de cette étude : y-a-t-il ou non par la création de ce parc éolien atteinte à la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien dans un périmètre étendu à ses limites visuelles dans un contexte de vues entrantes et sortantes ?



POINT MÉTHODOLOGIQUE

L'analyse des impacts visuels sur le Bien va permettre d'identifier l'incidence que pourraient avoir les futures machines du parc de Pierre-Morains sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien ainsi que sur la zone d'engagement.

Cette analyse sera menée en deux étapes :

- la première se base sur les relations visuelles entre le parc et le Bien Classé dans une notion de **vues sortantes** depuis le Bien vers la plaine en direction des futures machines et de **vues entrantes**, c'est-à-dire depuis la plaine vers le Bien.

- la deuxième se base sur les relations visuelles entre le parc et les paysages de la zone d'engagement pouvant être impactés par les futures machines selon les mêmes notions de **vues sortantes** et de **vues entrantes**, que pour le Bien Classé.

Pour donner à cette analyse un caractère explicite et mesurer les enjeux et impacts du projet sur les paysages, nous accompagnerons chaque point d'analyse par la même grille d'interprétation telle que :

| | | | | |
|-------------|------------|-------------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Ce tableau permet d'apprécier l'impact visuel du projet dans sa globalité, mais aussi d'inscrire ce dernier dans une notion de temps d'appréhension de l'impact dans le parcours de visibilité des secteurs concernés.

Préalablement à l'analyse de l'impact du projet sur le paysage, nous souhaitons rappeler les principales caractéristiques paysagères de ce territoire.

LE BIEN CLASSÉ UNESCO

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA VUE DU BIEN :

La Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" est constituée de trois ensembles majeurs qui regroupent les 14 éléments constitutifs de cette dernière. On peut ainsi identifier les trois pôles suivants : les Coteaux Historiques, la Colline Saint-Nicaise à Reims et l'Avenue de Champagne et le Fort Chabrol à Épernay.

Ces 3 pôles présentent des caractéristiques géographiques et institutionnelles différentes influant sur leur sensibilité visuelle vis-à-vis du projet de Pierre-Morains :

- **La Colline Saint-Nicaise** est située dans la ville de Reims au Nord de la Cuesta d'Ile de France. Sa situation géographique dans le tissu urbain rémois et son éloignement de la zone de projet empêchent tout risque de co-visibilité entre les futures machines et la zone classée. Ce pôle présente donc une sensibilité visuelle inexistante vis-à-vis du projet.

Sensibilité visuelle vis-à-vis du projet :

| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
|-------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

- **L'Avenue de Champagne et le Fort Chabrol** à Épernay sont des pôles situés en milieu urbain dense réduisant ainsi les vues sortantes au paysage le plus proche de ces secteurs qui sont les coteaux viticoles entourant la ville d'Épernay. Les vues entrantes sur ces secteurs du Bien Classé sont possibles depuis ces mêmes Coteaux qui offrent une vue plongeante sur la ville, mais aucune vue n'est envisageable depuis la plaine crayeuse. La sensibilité visuelle de ces deux sites vis-à-vis du projet Pierre-Morains qui s'installe dans la plaine est donc inexistante.

Sensibilité visuelle vis-à-vis du projet :

| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
|-------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

- **Les Coteaux Historiques** présentent, quant à eux, des caractéristiques paysagères importantes vis-à-vis de la sensibilité visuelle. Ils se situent sur les communes d'Hautvillers, Ay et Mareuil-sur-Ay. Depuis ces zones de coteaux, les vues sortantes sont nombreuses et offrent une vue dégagée sur la plaine de Champagne Crayeuse. Ces vues sont une caractéristique particulière des Coteaux viticoles et participent à la Valeur Universelle Exceptionnel du Bien.

La qualité de ces paysages se traduit, depuis de nombreuses années, par la création de points de vue panoramiques permettant d'apprécier les perspectives monumentales depuis les points hauts des coteaux viticoles. On peut ainsi relever plusieurs points de vue panoramiques dans ce secteur comme celui de Notre Dame de Gruguet à Mareuil-sur-Ay, ceux d'Hautvillers situés sur la D386 et rue de Cumières et celui de Bellevue, ainsi que celui de Champillon sur la D251. Il faut noter que ces derniers présentent des vues tournées vers les coteaux et/ou les horizons lointains de la plaine.

Au vu de cette caractéristique, il s'agit donc de vérifier les zones depuis lesquelles le projet est potentiellement visible, d'en mesurer leur sensibilité visuelle et d'analyser l'impact visuel engendré par l'installation des futures machines du parc de Pierre-Morains.

Sensibilité visuelle vis-à-vis du projet :

| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
|-------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |



La colline Saint-Nicaise



L'Avenue de Champagne à Épernay



Coteaux historiques au niveau de la commune d'Hautvillers

LA ZONE D'ENGAGEMENT

La zone d'engagement établie par le dossier d'inscription retenu par l'UNESCO et confortée par " la Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" (réalisée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne) est définie par le périmètre de l'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne comprenant plus de 300 communes.

L'étude de l'Aire d'Influence (AIP) Paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, vis-à-vis des projets éoliens, rappelle que :

"Cette zone d'engagement forme l'écrin et le cadre distant du Bien, mais aussi un ensemble historique et géographique cohérent, que le Bien résume et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. Elle permet la mise en place d'une gestion élargie et assure la cohérence des actions de valorisation paysagère, patrimoniale et environnementale."

Ainsi, l'AIP du bien spécifie que la zone d'engagement permet la compréhension de la VUE du Bien, mais ne spécifie pas que celle-ci fait partie intégrante de la VUE du Bien.

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA ZONE D'ENGAGEMENT :

La zone d'engagement est composée de 5 entités paysagères distinctes :

- La Montagne de Reims,
- La Vallée de la Marne,
- La Côte des Blancs et Côte du Sézannais,
- Le Vitryat,
- La Côte des Bar.

Le projet de Pierre-Morains s'installe à proximité de l'entité de la Côte des Blancs et Côte du Sézannais. L'analyse s'intéressera donc aux sensibilités visuelles de ces entités vis-à-vis du projet et à l'évaluation des impacts de ce dernier sur ces entités paysagères. Préalablement à l'interprétation de l'impact du projet sur les vue entrantes et sortantes, il nous semble nécessaire de rappeler les principaux éléments de composition permettant d'identifier la nature paysagère des paysages rencontrés.

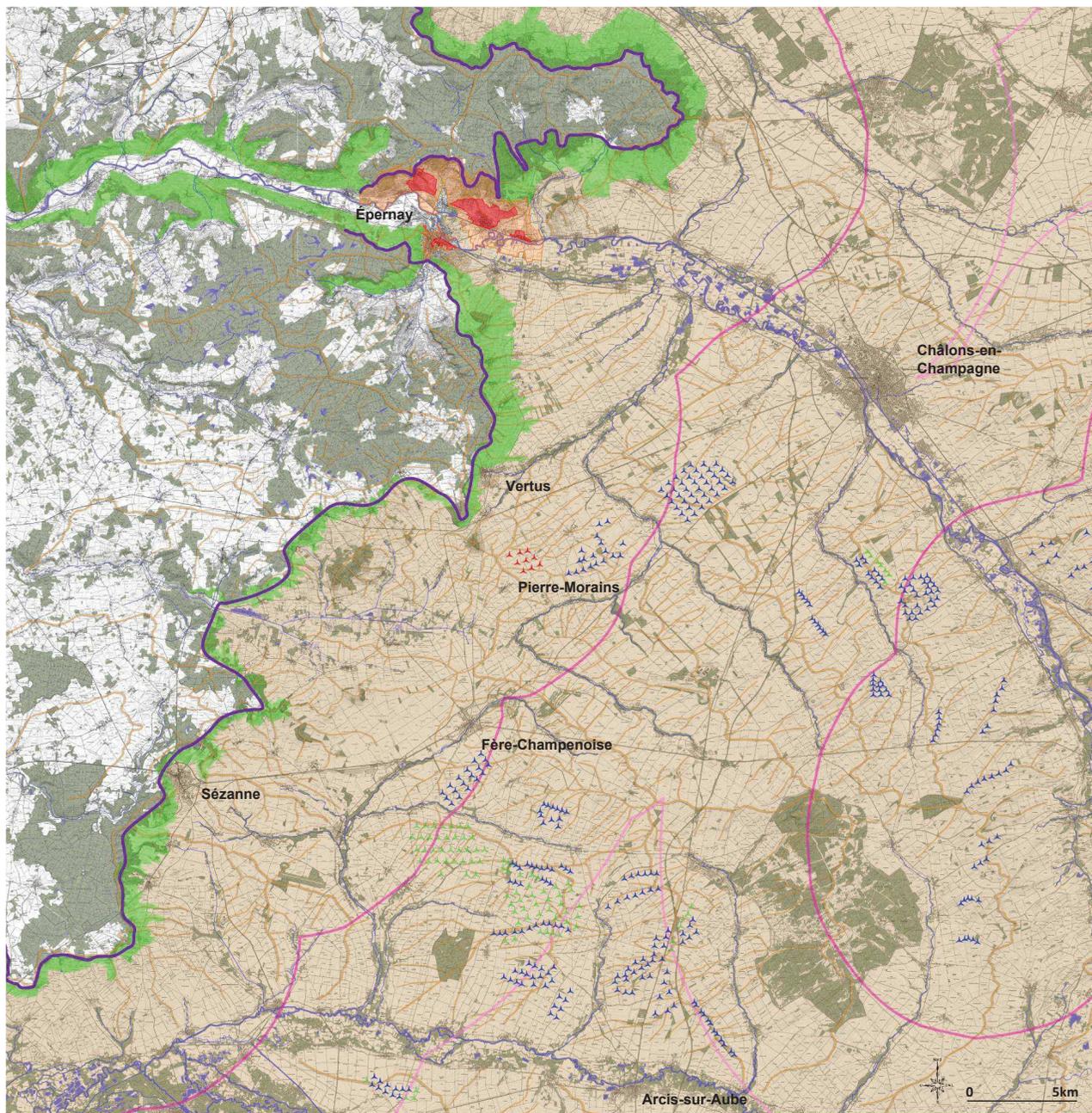


Extrait de la Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – identification des secteurs de la zone d'engagement

LES ÉLÉMENTS DE CONSTITUTION DE LA STRUCTURE DU PAYSAGE

Ce chapitre a, pour objet, de poser un regard commun sur les principaux éléments de composition de ces paysages et de vérifier le rapport de co-visibilité de ces paysages à la zone d'étude.

-  Les Coteaux Viticoles
-  La Champagne Crayeuse
-  Limite visuelle de la Cuesta d'Île de France
-  Périmètre du bien inscrit
-  Zone tampon
-  Boisements
-  Ligne de crêtes principale
-  Ligne de crêtes secondaire
-  Zone d'exclusion de 0 à 10 km
-  Zone de vigilance de 10 à 20 km
-  Éoliennes projetées
-  Éoliennes existantes
-  Éoliennes accordées



Carte des éléments de constitution de la structure du paysage

Les Coteaux Viticoles

Les franges forestières :

Une frange forestière s'étale sur toute la partie supérieure de la Cuesta d'Ile de France. Cette bande de forêts marque la limite entre les coteaux viticoles et les plateaux de la Brie Champenoise du sud d'Épernay jusqu'à la pointe de la Côte des Blancs. La frange boisée devient plus discontinue au démarrage de la Côte du Sézannais au Nord des Marais de Saint-Gond, puis réapparaît au niveau de Sézanne.

Cette frange boisée, qui marque le plus souvent la rupture de pente supérieure des coteaux, est, par sa couleur sombre, le premier élément que l'on distingue lorsque l'on s'approche du vignoble.

La vigne :

Elle semble couvrir avec une grande régularité l'ensemble des coteaux. Cette impression est créée par l'orientation des parcelles dans la pente, qui sont elles-mêmes peignées par la répétition des rangs de vignes au tracé parfaitement rectiligne. La coiffe est bien présente sur toute la partie du vignoble de la Côte des Blancs, elle est irrégulière sur la Côte du Sézannais.

L'immersion dans les coteaux nous montre que cette régularité apparente résulte d'une multitude de faits irréguliers dont la répétition crée l'unité.

Il s'agit des plis et replis successifs du relief sur lesquels l'homme a, année après année, expérience après expérience, appris à dompter les pentes pour installer durablement ses cultures.

La justesse de cette trame parcellaire est le fond même de ce qui crée l'émotion quand on s'y promène. Il s'agit d'une recherche d'équilibre sur des pentes à la limite du raisonnable qui traduit un long travail obstiné vers la recherche de la perfection.

Les villages :

Depuis les routes de coteaux, les villages apparaissent le plus souvent au dernier moment. Ils se succèdent sur le coteau au grès des plis du relief, que l'on nomme les cuves, dans lesquels ils viennent s'abriter pour présenter une organisation dense et regroupée.

Le tissu bâti est composé de fermes le plus souvent accolées les unes aux autres et composant ainsi de petits îlots séparés par des rues étroites.

Par leurs murs souvent de couleur très claire, les villages sont rapidement repérables depuis la plaine à partir d'une distance d'environ 6 à 8 km.

Les routes, axe de localisation majeur des vues sortantes depuis les coteaux :

Les coteaux viticoles entretiennent une relation visuelle évidente avec la plaine de Champagne Crayeuse dans laquelle s'installent les parcs éoliens existants et le projet de Pierre-Morains.

En effet, la Champagne Crayeuse compose l'arrière-plan et l'horizon final des vues perçus depuis les coteaux viticoles de la Zone d'engagement et du Bien Classé. La découverte de la plaine agricole se fait au gré des parcours sur les routes qui accompagnent le vignoble et offre, à certains points, des vues panoramiques qui s'étendent jusqu'à l'horizon lointain. Il est parsemé d'éléments verticaux qui viennent ponctuer les douces ondulations de la plaine crayeuse.



Vue depuis la D39 sur la frange boisée du Bois D'Allemant (Photo 617)



Vue depuis la D9 sur la frange forestière du Bois de Cormont (Photo 756)



Vue depuis la D9 sur le vignoble de la Côte des Blancs (Photo 54)



Vue sur le vignoble des Côtes du Sézannais (photo 900)



Les villages de Saint-Loup et Allemant depuis la D339 (Photo 634)



Le village de Bergères-lès-Vertus depuis la D9 (Photo 757)



Vue sur la plaine agricole à flanc de coteau depuis la D9 (Photo 764)



Une vue lointaine depuis la D2 (Photo 348)

Ces voies composent des itinéraires touristiques répartis sur l'ensemble du vignoble champenois qui propose des points de vue remarquables de la Côte du Sézannais en passant par la Côte des Blancs jusqu'aux coteaux inscrits.

Depuis la Côte des Blancs :

Le réseau routier qui accompagne la Côte des Blancs serpente au travers des coteaux viticoles et relie les villages entre eux. Au Nord de la Côte des Blancs, on distingue deux voies de communication principales : la D10 installée dans les coteaux et reliant les villages et la D19 installée en pied de coteaux permettant une liaison plus directe entre la Vallée de la Marne, et la Route départementale 933 reliant Châlons-en-Champagne à Montmirail. Ces deux voies de communication orientées Nord/Sud se rejoignent en pied de coteaux au niveau de la commune de Mesnil-sur-Oger.

La D10, du fait des altitudes variables des villages, traverse les coteaux sans jamais être à l'horizontale ; elle offre ainsi une alternance de vues rapprochées et éloignées. La D19 s'installant en pied de coteaux, les vues sont moins lointaines et la plupart du temps limitée par la présence de ripisylves.

Le parc de Pierre-Morains s'installant à proximité de la Côte des Blancs, ces voies de déplacement sont potentiellement des lieux privilégiés d'identification des futures machines. Néanmoins, les mouvements du relief vont interrompre la continuité de ces vues comme le signale le repérage cartographique.

Sensibilité visuelle potentielle vis-à-vis du projet :

| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
|-------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

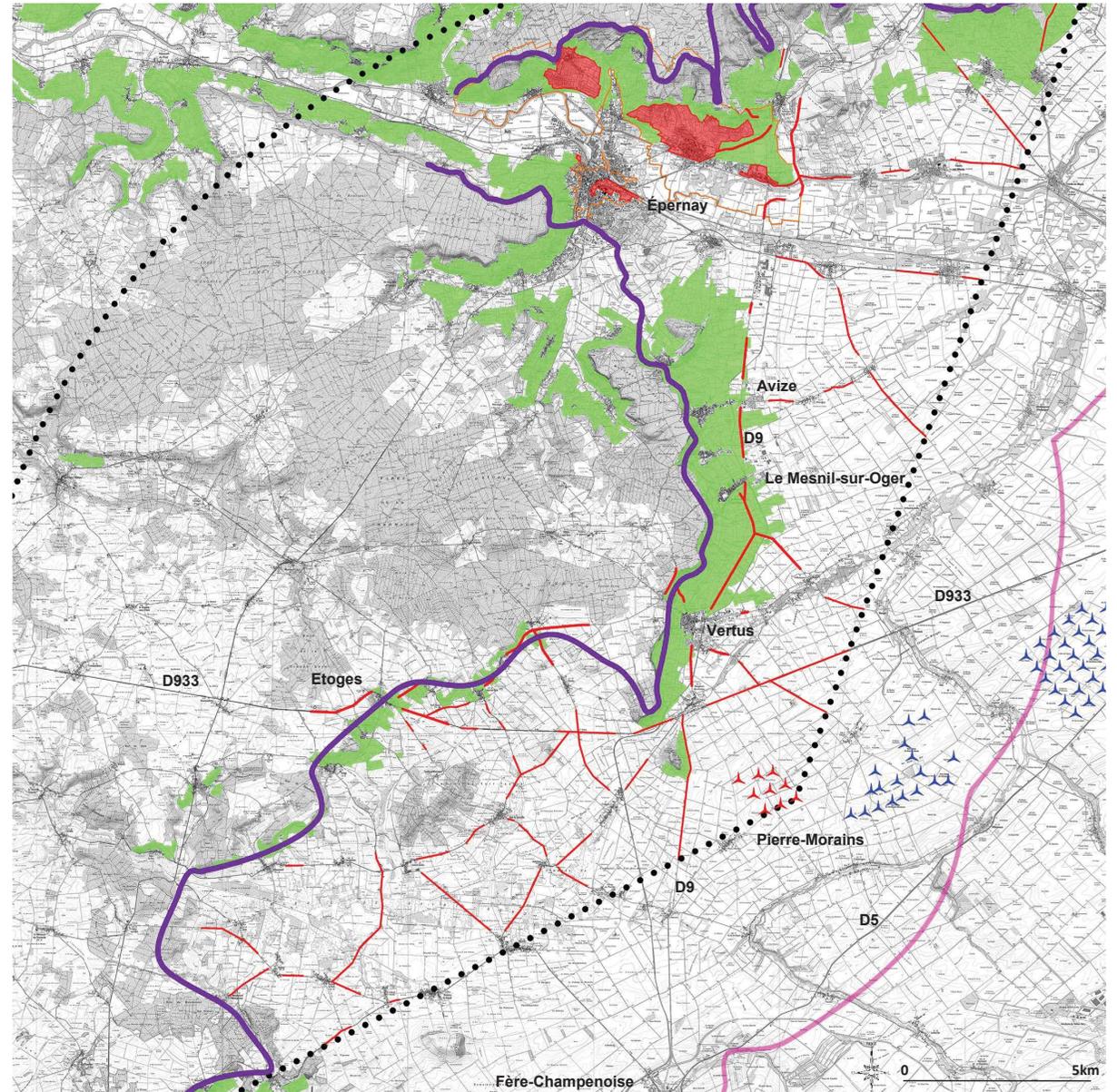
Depuis la Côte du Sézannais :

Les voies de communication de la Côte du Sézannais ont une organisation plus aléatoire que la Côte des Blancs. En effet, les routes permettent de relier les villages entre eux, mais ceux-ci étant installés soit dans le coteau, soit en sommet de côte, les voies qui les relient ondulent dans le vignoble. Cette organisation offre donc une alternance de vues rapprochées et lointaines permettant d'apprécier la relation entre la plaine crayeuse et les coteaux viticoles.

La Côte du Sézannais étant située au Sud/Ouest du projet de Pierre-Morains, les vues en direction des futures machines permettront potentiellement une vue sur la Cuesta d'Ile de France et les coteaux viticoles en premier plan avec les futures machines sur l'horizon. Comme pour la Côte des Blancs, le repérage des points de vue depuis les routes vers la zone de projet du parc éolien apparaît de manière assez restreinte.

Sensibilité visuelle potentielle vis-à-vis du projet :

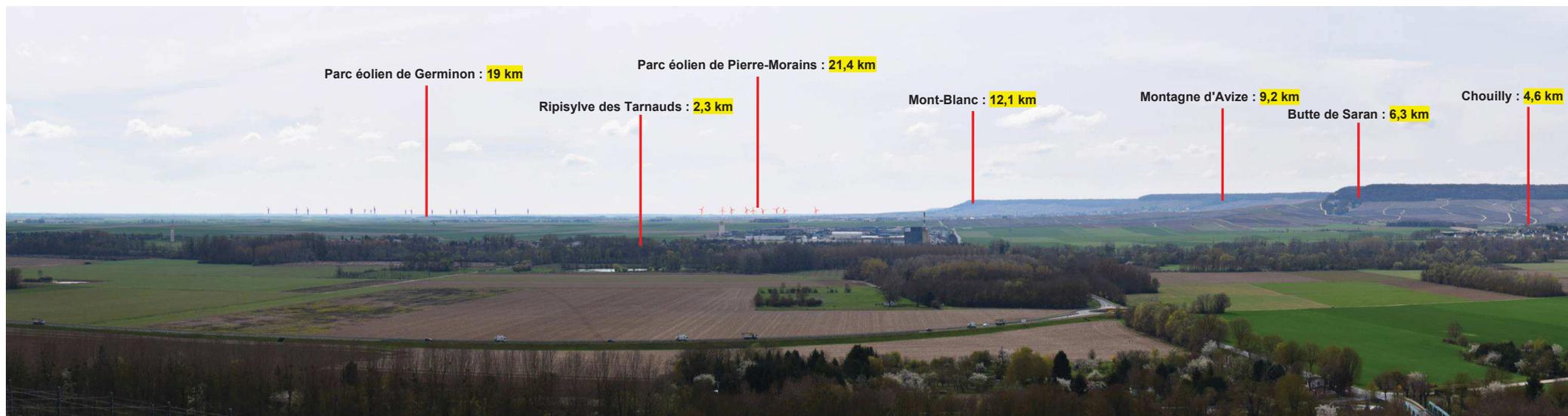
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
|-------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |



Carte de situation des routes présentant des co-visibilités potentielles en vues sortantes entre les coteaux viticoles et le parc éolien de Pierre Morains



Les vues depuis les Coteaux Viticoles :

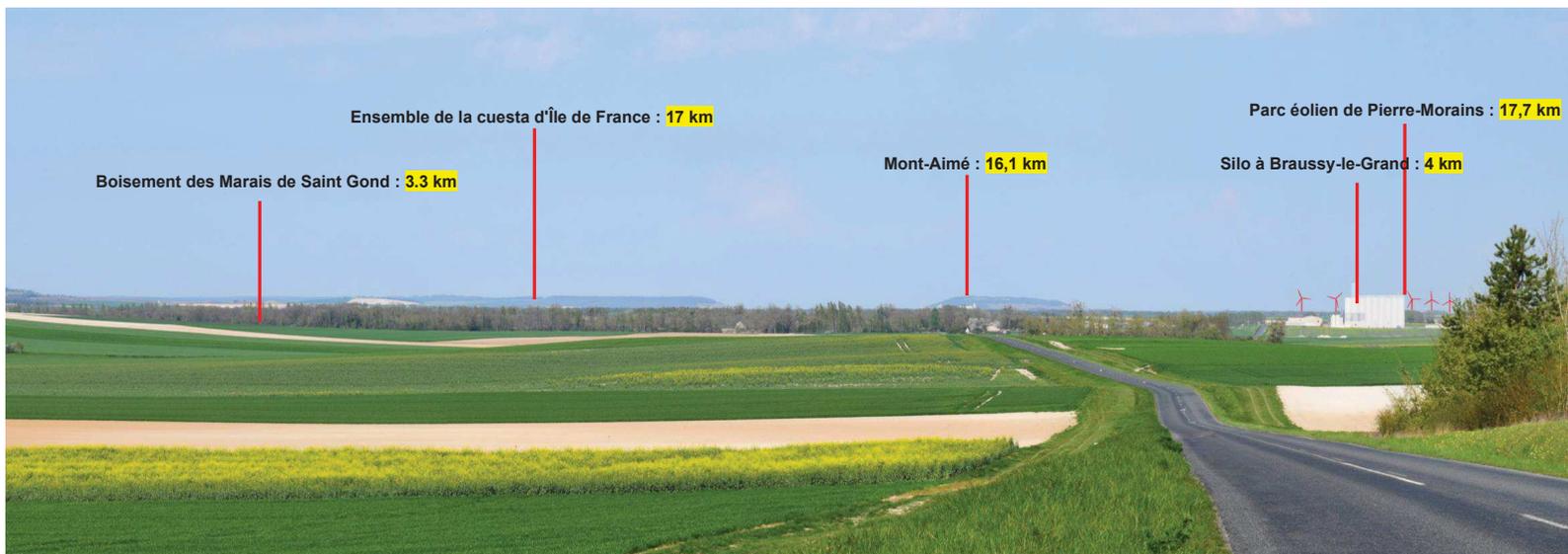


Depuis Mareuil-sur-Ay, vue sur l'ensemble de la Côte des Blancs et des parcs éoliens (photos n°10 à 15)

Depuis **Mareuil-sur-Ay**, la plaine présente un horizon parfaitement plan qui vient s'arrêter sur le relief de la Côte des Blancs.

On peut considérer que les jours de ciel parfaitement dégagé, on peut distinguer les éléments de composition du paysage jusqu'à une quinzaine de kilomètres, au-delà desquels les éléments se confondent pour proposer un horizon diffus. Ce sont toujours les ripisylves qui accompagnent les rivières qui sont le plus repérables.

Depuis la Départementale D39 en sortant de l'Allemant, la ripisylve des Marais de Saint Gond compose le premier horizon tandis que la Côte des Blancs et le Mont Aimé émergent au-dessus de cette dernière.



Depuis la Route départementale 39, vue sur l'ensemble de la Côte des Blancs et sur le Mont-Aimé (photos n°642 à 643)

La Champagne Crayeuse

Depuis la plaine – des vues entrantes ...

Ce paysage compose une large porte d'entrée en direction des coteaux viticoles.

C'est un relief de douces ondulations de 30 à 50m de dénivelées qui accompagnent le visiteur. Sur ce relief, un paysage composé d'une trame dédiée aux grandes cultures nous gratifie d'un assemblage de formes ondulantes au contraste coloré marqué. Ces compositions paysagères sont très peu considérées et rarement mises en valeur. Ici, l'absence de repères, d'alternance de plein et de vide ne correspond pas au canon de la beauté de tout un chacun. Alors, on parle de la plaine agricole sans même penser à la qualifier de paysage.

Pour autant, ces ondulations successives proposent des rapports très contemporains entre le ciel et la terre qui peuvent être porteuses d'identités et d'émotion. Au-delà de ce rapport "plastique" à la lecture du paysage, ces lignes de crêtes qui composent des horizons successifs au gré du déplacement dans la plaine sont autant de limites visuelles vers la Cuesta et les coteaux viticoles.

Comme c'est le cas sur les coteaux viticoles, les points de vue privilégiés sont **les axes de communication routiers**. Néanmoins, ce paysage n'ayant pas une vocation touristique affirmée, il n'est pas parcouru dans ses moindres replis, mais découvert au gré des déplacements réalisés sur les principales voies qui traversent la plaine et offre des vues transversales en direction des coteaux viticoles comme la D933, la D5 et la D977.

Les routes secondaires s'installent dans les vallées principalement orientées en direction des coteaux. Cependant, leur encaissement et la ripisylve qui accompagnent chaque vallée réduit considérablement les possibilités de vue lointaine au-delà de la vallée. Seules quelques ouvertures entre les ondulations de la plaine permettent de distinguer furtivement la Cuesta et les coteaux viticoles et de manière aléatoire.

Ces axes de communication vont permettre de découvrir les villages qui s'appuient le plus souvent le long des ripisylves. On remarque alors que ces derniers se trouvent en contrebas des couloirs visuels, ce qui les rend plus discrets dans le paysage.

Enfin, des infrastructures verticales marquent ce paysage ; il s'agit des lignes à haute tension traversant le territoire de manière rectiligne. Ce paysage est également ponctué d'installations d'éoliennes avec notamment le parc de Germinon-Véleye et le parc de Clamanges-et-Villeseneux situés à proximité du secteur d'implantation du parc de Pierre-Morains.

... et la perception des coteaux viticoles :

La plaine produit l'essentiel des vues entrantes vers les paysages de coteaux. De cette vaste porte d'entrée vers les coteaux viticoles, la perception de la Cuesta d'Île de France et du vignoble qui la compose est bien sûr variable suivant la distance qui sépare l'observateur de celle-ci.

La perception des coteaux viticoles de la Zone d'Engagement, participants à l'appréhension de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien, il est nécessaire de définir à partir de quelle distance, les éléments qui les composent sont perceptibles ou non. Cette définition sera le support de réflexion pour l'appréciation des impacts du projet éolien sur la lecture de Zone d'Engagement.

Le parcours en direction de la Cuesta d'Île de France nous permet de déterminer **4 classes** d'interprétation à partir desquelles la lecture des éléments de composition des coteaux viticoles est en réelle évolution.



Vue depuis la route départementale D12 : un paysage agricole aux douces ondulations (Photo n°74)



Vue depuis un chemin près de Villeseneux : un village qui s'appuie le long d'une ripisylve (Photo n°502)



Vue depuis la route départementale D12 : les éoliennes du parc éolien de Clamanges-et-Villeseneux depuis la plaine (Photo n°110)



Vue depuis la route départementale D5 : les éoliennes du parc éolien de Germinon depuis la plaine (Photo n°462)



Vue depuis la route départementale D236 : la perception depuis la plaine de la cuesta, du Mont-Aimé et d'éléments de verticalité dans le paysage (Photos n°132 à 140)

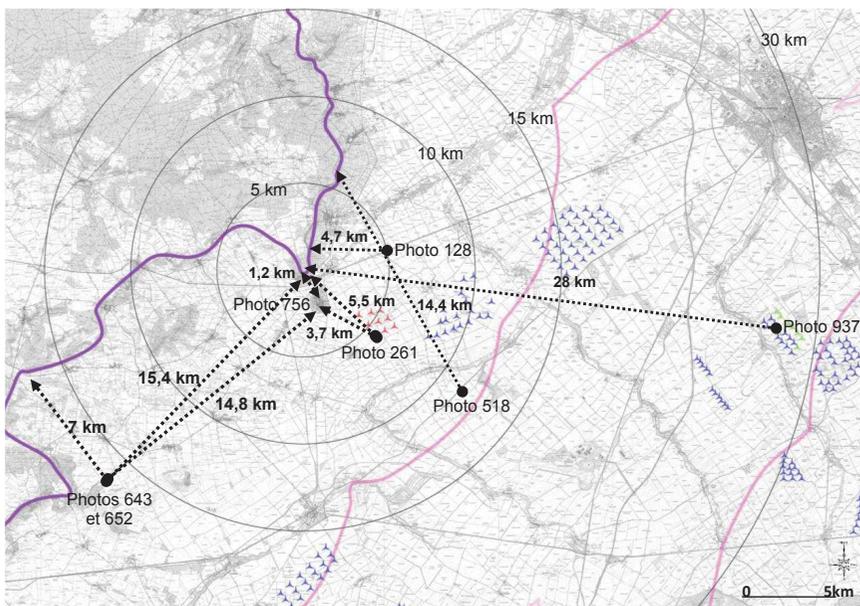
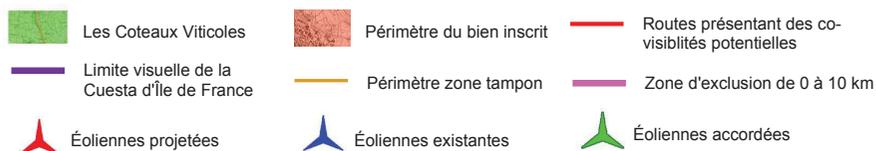
Des vues entrantes depuis la plaine de Champagne Crayeuse

Les coteaux viticoles sont visibles à **environ 30 km** dès lors que l'on se situe sur le sommet d'une ondulation, soit une part restreinte du territoire. C'est tout d'abord une silhouette sombre qui marque l'horizon. Cette lecture est présente jusqu'à environ **15 km**. Puis, à partir de **15 à 10 kilomètres**, c'est la succession de la frange boisée, des cultures de vignes et la situation des villages qui deviennent visibles.

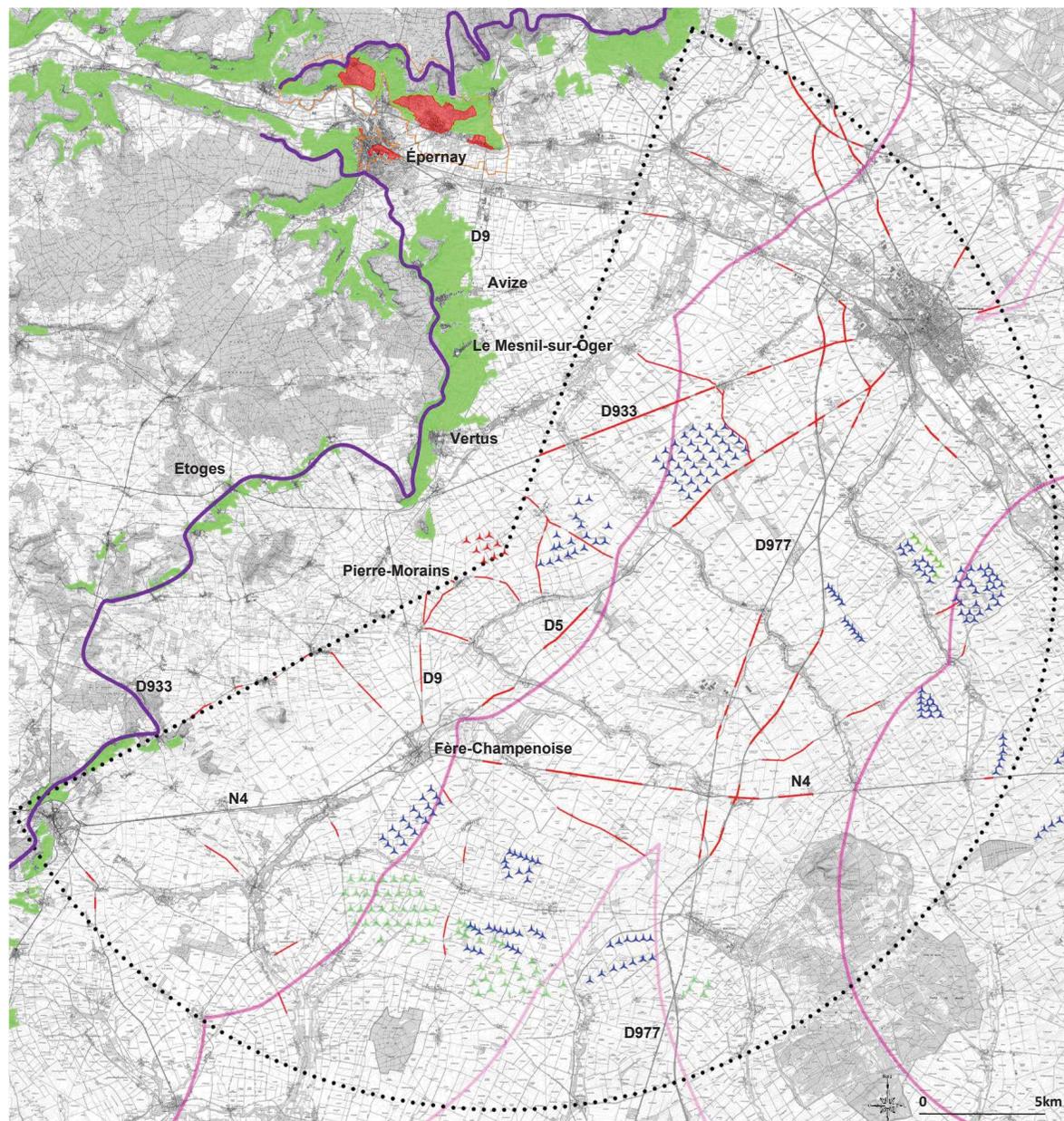
De **10 à 5 km**, la structure des chemins devient plus ou moins lisible tandis que les grands changements d'orientation du relief apparaissent par leur nuance d'exposition.

Enfin, à partir de **5 km**, les parcelles et les ondulations du relief des coteaux commencent à être discernables.

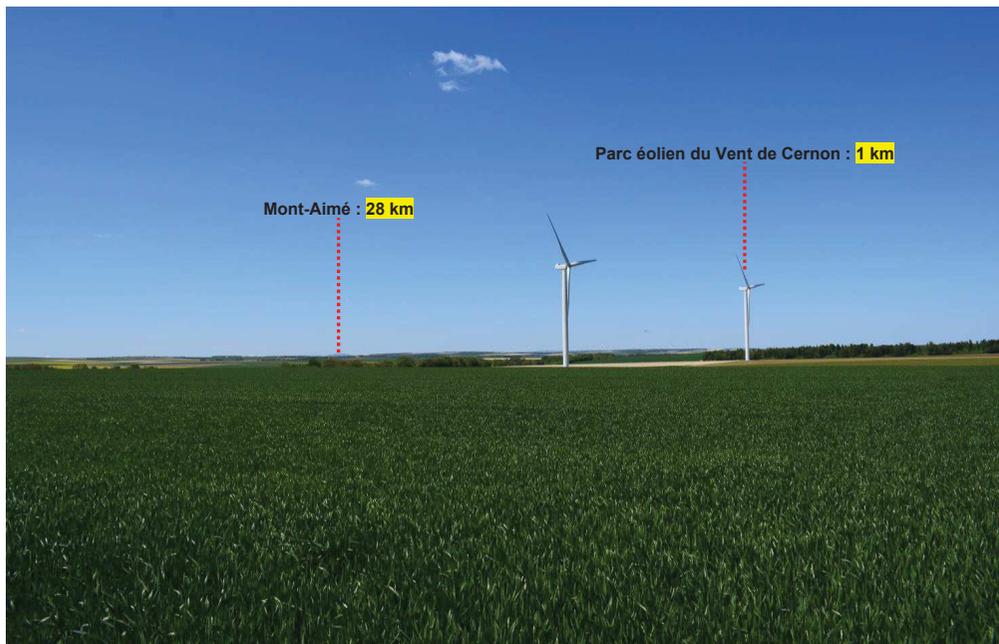
Puis, bien sûr en se rapprochant, tout devient lisible et le caractère de l'ensemble des attributs qui composent la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien nous invite vers sa découverte.



Carte de localisation des points photo où la cuesta d'île de France est perceptible



Carte de situation des routes présentant des co-visibilités potentielles en vues sortantes entre les coteaux viticoles et le parc éolien de Pierre-Morains



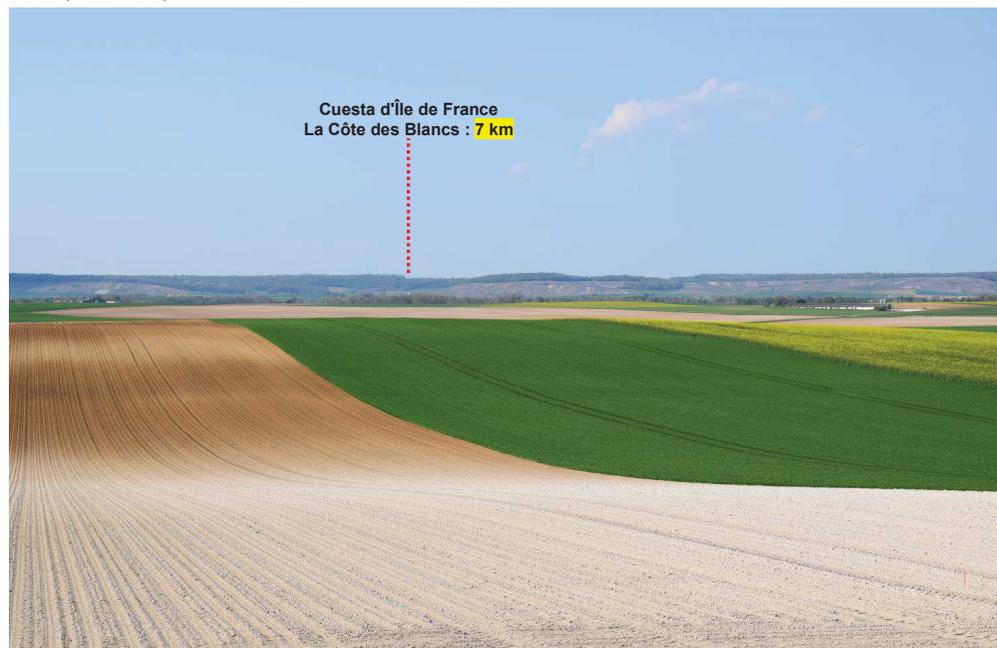
A environ 30 km, sur la route départementale D80 près de Cernon la cuesta d'île de France est très peu lisible dans le paysage (Photo 937)



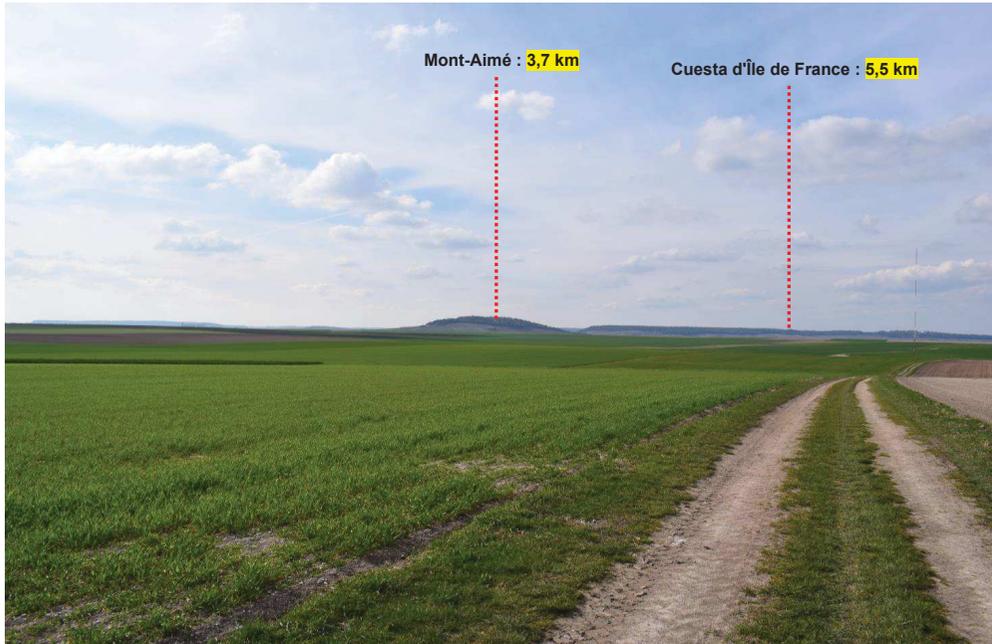
Depuis la route départementale D39, en certains points hauts, la cuesta d'île de France et le Mont-Aimé émergent de façon bien visible (Photo n°643)



A environ 15 km, sur la route départementale D5, on parvient à distinguer le relief de la cuesta d'île de France mais de façon assez peu marquée (Photo n°518)



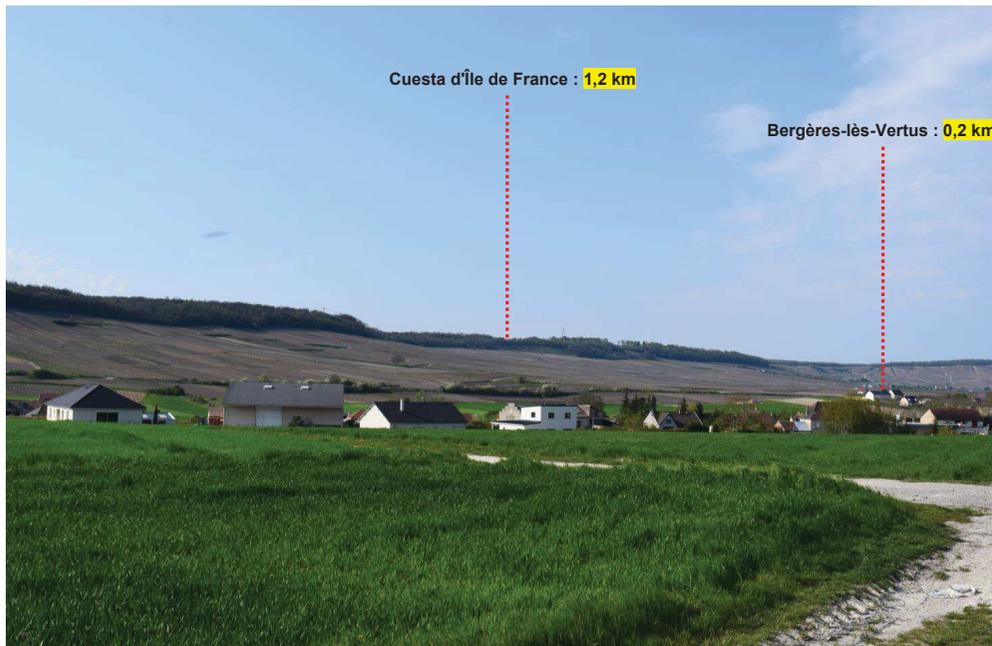
À 7km de la Côte des Blancs, sur la route départementale D39 on distingue clairement les éléments qui la composent (Photo n°652)



A environ au sud 5km de la cuesta, sur la route départementale D39, le mont-Aimé apparaît visible depuis les routes (Photo n°261)



Dans un périmètre d'environ 5 km, sur la route départementale D933, on distingue le vignoble et les boisements de la cuesta d'Île de France (Photo n°128)



Près du Mont-Aimé, à environ 1 km de la cuesta, le relief de cette dernière marque une interruption dans la plaine (Photo n°756)

La plaine champenoise offre un paysage globalement très ouvert, produisant un certain nombre de vues entrantes vers les paysages de coteaux. La perception de la Cuesta d'Île de France, des boisements et du vignoble qui la compose est certes variable en fonction, d'une part, de la distance qui sépare l'observateur de celle-ci, et d'autre part, du relief qui, par ces ondulations successives, produit autant de ligne d'horizon sur lesquelles s'arrêtent la profondeur du champ visuel.

Ainsi, toutes les routes qui accompagnent les petites vallées sur lesquelles s'adosent les villages ne produisent pratiquement aucune visibilité de la Cuesta. Ce n'est qu'à partir des crêtes situées entre les vallées que la Cuesta peut apparaître comme l'illustre la vue sur la Route Départementale 80.

La Cuesta apparaît comme prédominante dans le paysage sur quasiment toutes les routes situées dans un périmètre compris entre 5 et 10 km autour de cette dernière.

Le Mont-Aimé

Le Mont-Aimé, se situe dans le prolongement de la côte des Blancs au nord et de la cote du Sézannais situé à l'ouest de ce dernier et émerge d'environ 85m du sol de la plaine.

Située sur les communes de Bergères-lès-Vertus et Coligny, elle domine la plaine de la Champagne crayeuse aux alentours et est bien visible depuis des routes situées au sud, à l'ouest, au nord et à l'est.

Le Mont Aimé fait partie des sites inscrits de Champagne-Ardenne depuis 1972, au vu de ses intérêts archéologique (siège d'un oppidum gaulois, relais de signalisation à l'époque gallo-romaine), historique (château-fort aujourd'hui en ruines), mais surtout géologique (les formations qui le composent sont sans équivalent connu en Europe) et paléontologique (collection de poissons fossiles tertiaires extrêmement bien conservés).

Il s'agit, d'un point de vue géologique, d'une butte témoin de la cuesta. En termes de paysage, ce mont se détache complétement de la cuesta et apparait souvent comme un mont isolé situé dans la plaine et à proximité des coteaux viticoles.

Le sommet de la butte est presque complètement boisé pour ne laisser qu'une clairière ouverte permettant notamment d'accéder à sa table d'orientation. Depuis ce point de vue la cuesta est visible au nord tandis que les boisements referment toutes les vues vers les autres points cardinaux.

Au-delà des raisons motivant son classement au titre des sites inscrits depuis 1972, le Mont Aimé est un lieu de repère chargé d'histoire et porteur d'une forte valeur patrimoniale.

Il est souvent rappelé que "le mont Aimé fut le théâtre d'opération militaire pendant la campagne de France en mars 1814 lors de la bataille de Fère-Champenoise qui aboutit à la prise de Paris par les Alliés et à l'abdication de Napoléon I^{er}. Après la campagne de France et la deuxième abdication de Napoléon I^{er}, le 10 septembre 1815, le tsar Alexandre I^{er} choisit le mont Aimé pour une parade militaire, afin de démontrer sa puissance : 300 000 soldats et 85 000 chevaux manœuvrèrent dans la plaine de Vertus qui s'étend au pied du mont." Extrait de Wikipédia.

Ainsi, il est nécessaire d'identifier si la présence du parc éolien va réellement nuire à sa lecture depuis des axes et points de vue de significatifs, tant depuis son sommet que depuis ses vues extérieures.



Vue du Mont-Aimé depuis la D9 au sud (photos n°328 à 335)



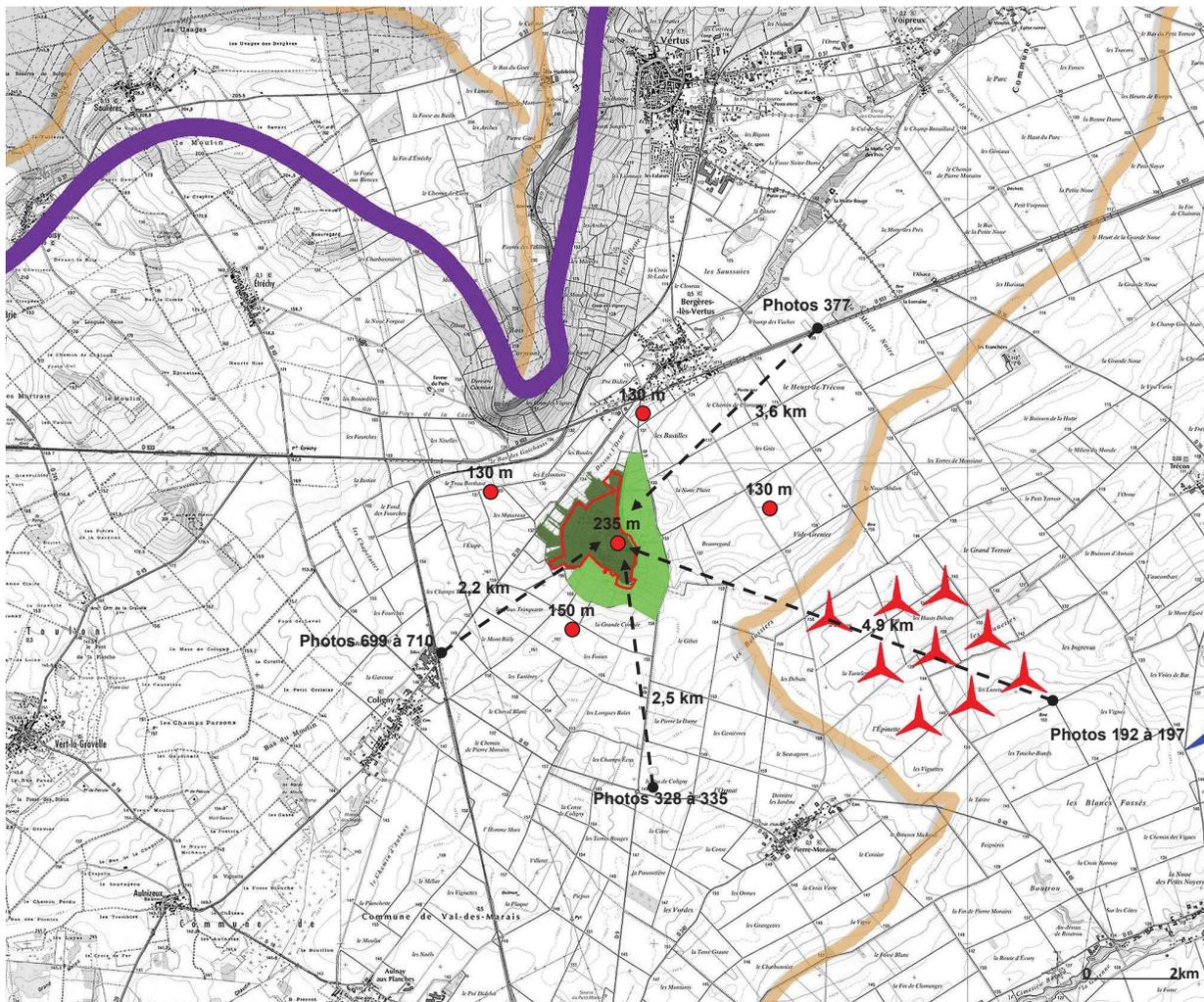
Vue du Mont-Aimé depuis la D39 à l'ouest (photos n°699 à 710)



Vue du Mont-Aimé depuis la plaine à l'Est (photos n°192 à 197)



Vue du Mont-Aimé depuis la D933 à l'Est du Mont Aimé (photos n°377)



Carte de localisation du Mont-Aimé et des distances des points photo par rapport à ce dernier

- | | | | | | | | |
|--|-------------------------|---|--|---|----------------------|---|----------------------------|
|  | Boisements du Mont-Aimé |  | Limite visuelle de la Cuesta d'Île de France |  | Éoliennes projetées |  | Périmètre du site inscrit |
|  | Vignoble du Mont-Aimé |  | Ligne de crêtes principale |  | Éoliennes existantes |  | Altimétrie terrain naturel |



Vue en grande partie masquée depuis le Mont-Aimé vers la plaine à l'est (photo n°726)



Vue dégagée depuis le Mont-Aimé vers la cuesta au nord (photo n°730)



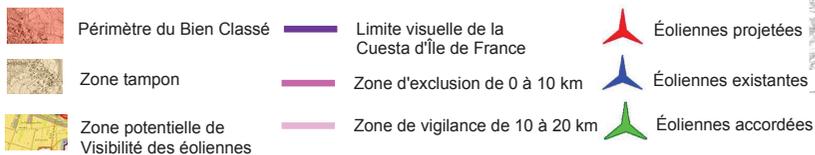
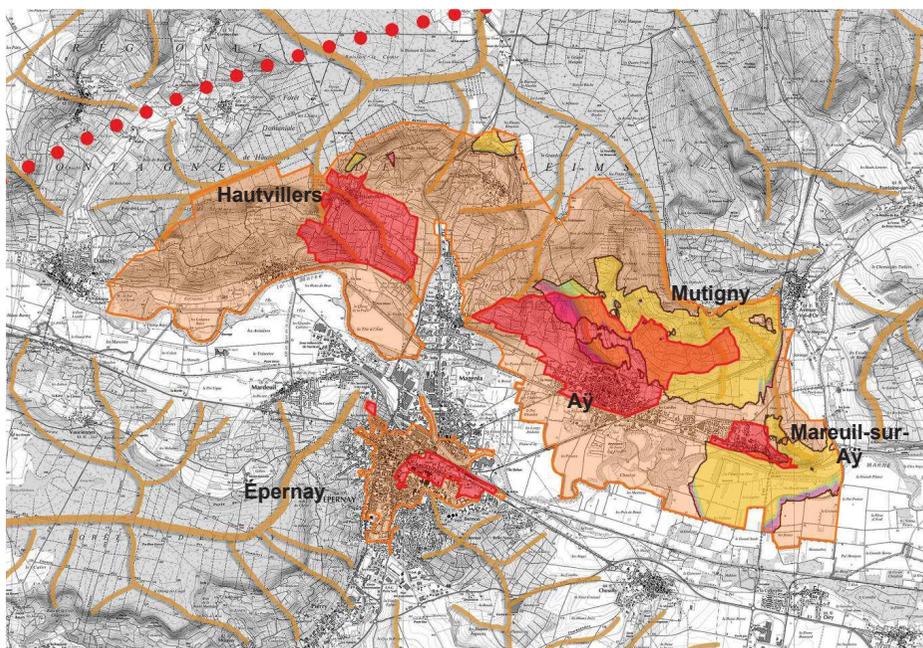
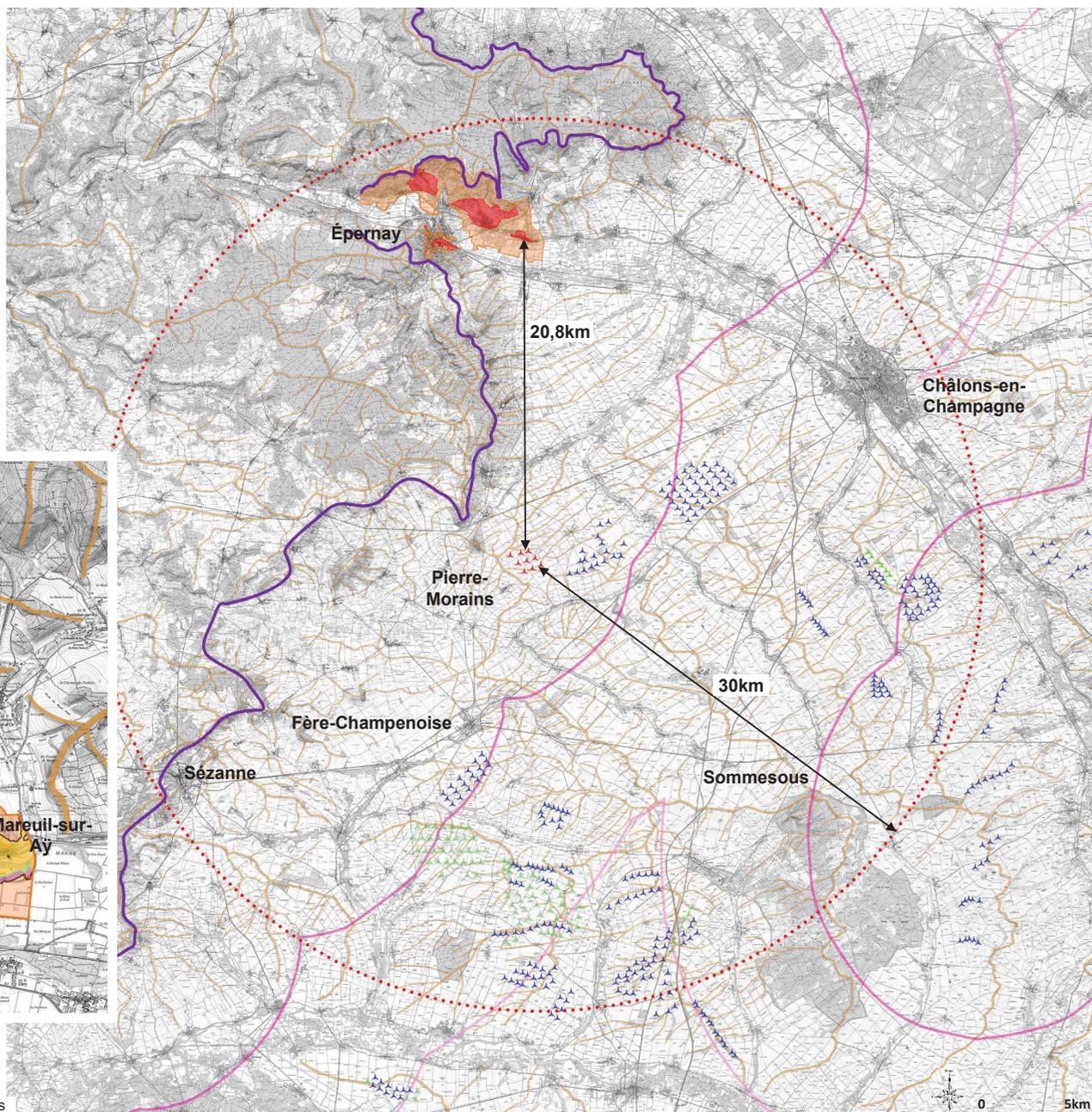
Vue entièrement masquée par les boisements depuis le Mont-Aimé vers le sud (photo n°754)

ANALYSE DES IMPACTS VISUELS SUR LE BIEN CLASSÉ

La ZVI du projet permet de cibler les lieux à l'intérieur du Bien Classé et de sa zone tampon depuis lesquels les futures machines seront potentiellement visibles. Ces zones sont principalement situées à l'Est du Bien sur les communes de Ay et de Mareuil-sur-Ay.

Par ailleurs, deux zones situées au Nord de la commune d'Hautvillers ainsi qu'au Nord de la commune de Champillon sont susceptibles de présenter des visibilité éloignées du parc éolien.

Pour le secteur du Bien Classé, nous analysons ses relations avec le projet de parc éolien en considérant, d'une part, les vues sortantes depuis le Bien Classé et, d'autre part, les vues entrantes depuis la plaine crayeuse vers le Bien Classé.



LES VUES SORTANTES DEPUIS LE BIEN CLASSÉ ET SA ZONE TAMPON

Visibilité des surfaces du territoire depuis le Bien Classé :

La carte ci-contre est réalisée à partir de la carte de visibilité produite de l'étude de l'aire d'influence paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens.

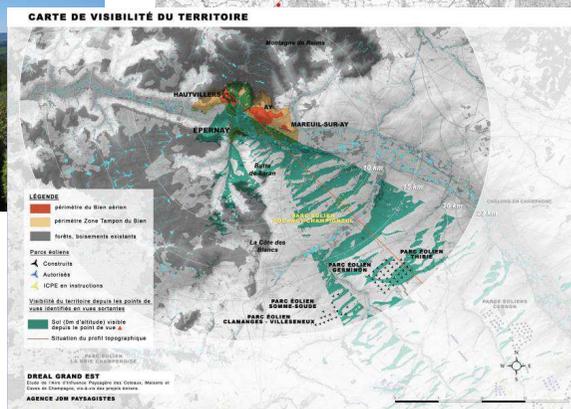
Celle-ci nous montre qu'il n'existe pas de relation visuelle entre Hautvillers et le sol du parc existant. Ce constat est confirmé par les coupes ci-dessous, qui illustre aussi que seules les pâles des éoliennes pourraient émerger au-dessus des boisements de la Cotes des Blancs.

L'analyse par photomontage nous permettra d'affiner la réalité de cette visibilité potentielle.

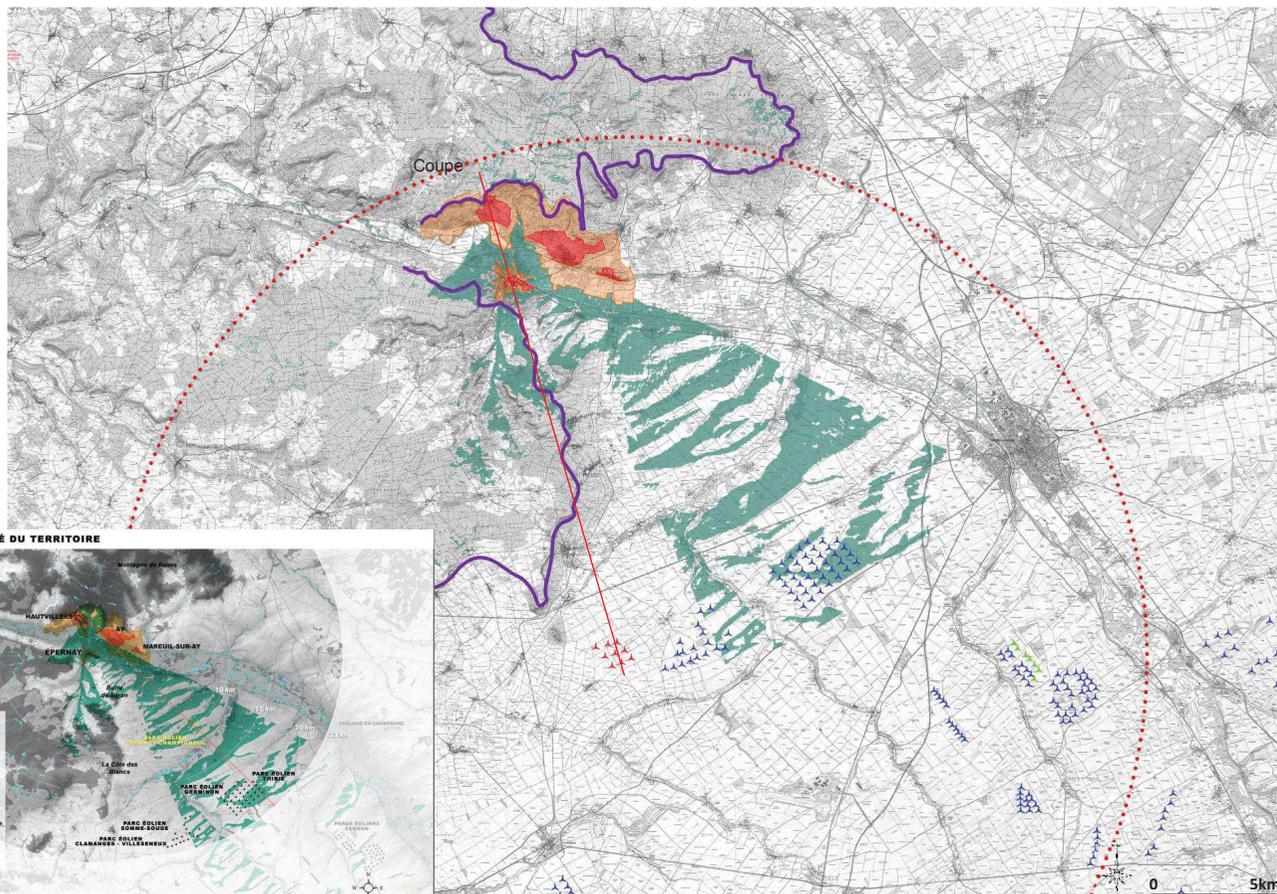


Vue depuis le point de vue panoramique au Nord d'Hautvillers

-  Périmètre du bien inscrit
-  Limite visuelle de la Cuesta d'Île de France
-  Zone tampon
-  Éoliennes projetées
-  Zone de visibilité du sol depuis Hautvillers
-  Éoliennes existantes
-  Éoliennes accordées



Carte extrait de l'étude de l'aire d'influence paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens



Carte de visibilité du sol depuis le point de vue à Hautvillers



Coupe de paysage depuis les coteaux d'Hautvillers vers le projet éolien de Pierre-Morains – Échelle des hauteurs multipliée par 2



Coupe de mise en évidence des zones sol visible depuis les coteaux d'Hautvillers vers le projet éolien de Pierre-Morains – Échelle des hauteurs multipliée par 5

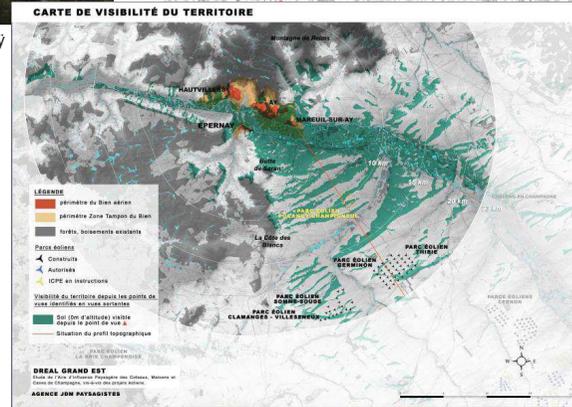
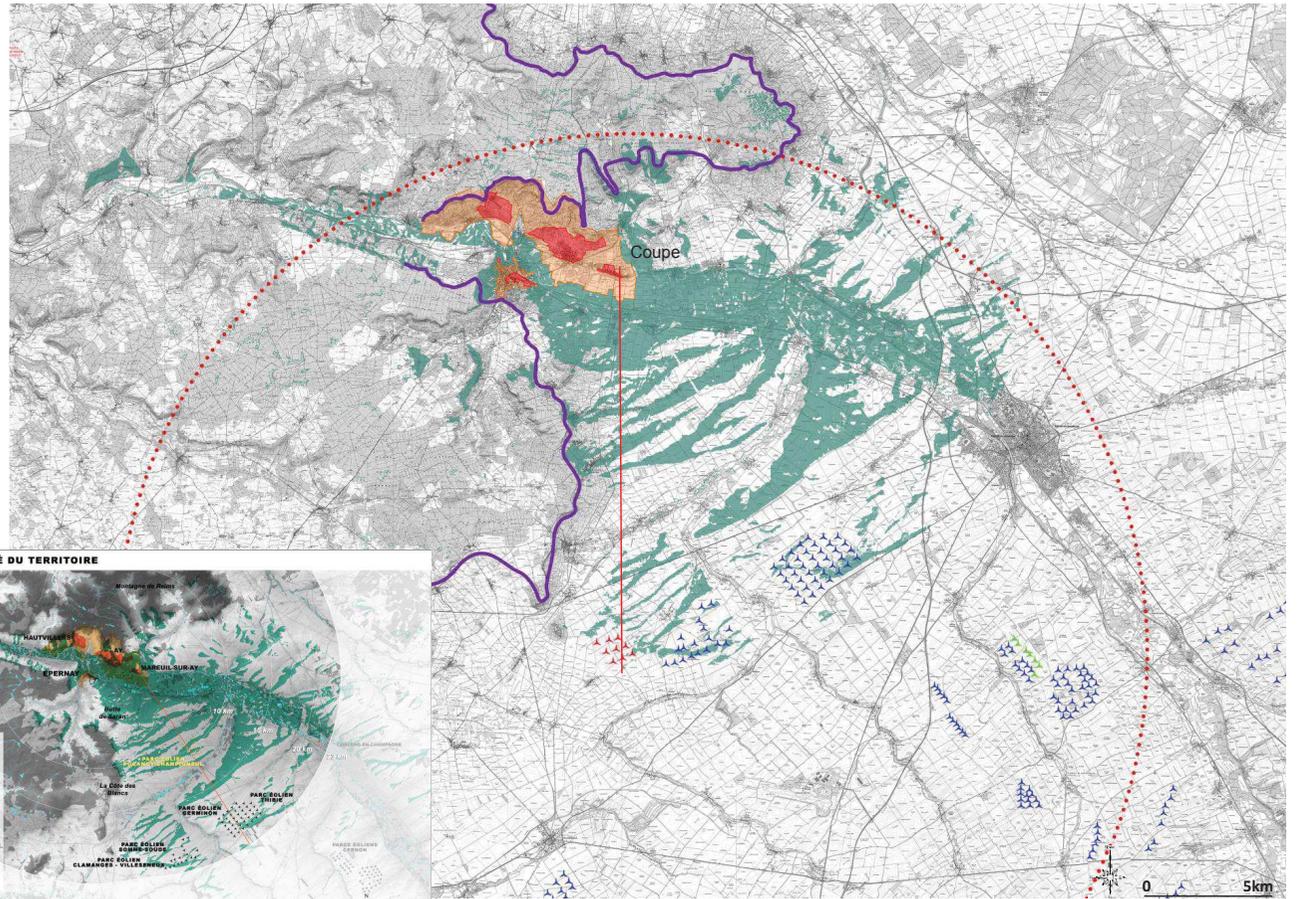
0 2km

La carte ci-contre est également réalisée à partir de la carte de visibilité produite de l'étude de l'aire d'influence paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens. Celle-ci nous montre qu'il n'existe pas de relation visuelle entre Mareuil sur Ay et le sol du parc existant. Par contre, même si une distance de plus de 20 km sépare le Bien Classé du parc éolien, les coupes ci-dessous illustrent une véritable relation visuelle potentielle que nous analyserons par la réalisation d'un photomontage,



Vue depuis le point de vue panoramique de Notre Dame de Gruguet à Mareuil-sur-Ay

-  Périmètre du bien inscrit
-  Limite visuelle de la Cuesta d'Île de France
-  Zone tampon
-  Éoliennes projetées
-  Zone de visibilité du sol depuis Hautvillers
-  Éoliennes existantes
-  Éoliennes accordées

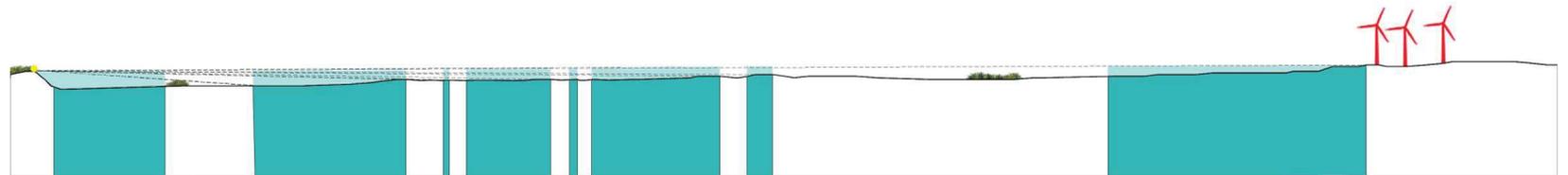


Carte extrait de l'étude de l'aire d'influence paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens

Carte de visibilité du sol depuis le point de vue à Mareuil-sur-Ay



Coupe de paysage depuis les coteaux de Mareuil-sur-Ay vers le projet éolien de Pierre-Morains – Échelle des hauteurs multipliée par 2



Coupe de mise en évidence des zones sol visible depuis les coteaux de Mareuil-sur-Ay vers le projet éolien de Pierre-Morains – Échelle des hauteurs multipliée par 5

0 2km

Photomontages en vues sortantes depuis la zone centrale du Bien Classé :

Photomontage 1 : Depuis Notre Dame de Gruguet à Mareuil-sur-Aÿ

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 21 km
 Latitude : 49°2'44" Longitude : 4°2'38" – Focale 50mm – Angle de vue : 180°

La vue panoramique depuis Notre Dame de Gruguet, situé au-dessus de Mareuil sur Ay, est un point privilégié de contemplation du paysage depuis les coteaux viticoles.

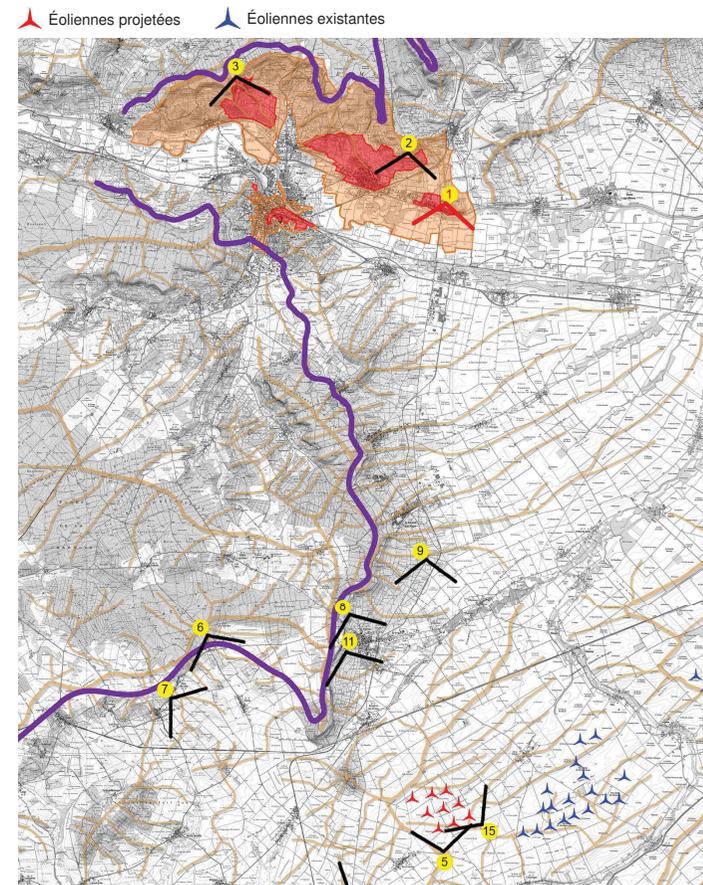
Ici, l'horizon de la plaine de Champagne Crayeuse parfaitement plan se prolonge par le relief de la Côte des Blancs. Cette différence altimétrique de 100 à 120 m permet une identification parfaite de la limite entre les différentes unités de paysage. On peut aussi rappeler qu'au-delà de 15 km, les éléments de composition du paysage ne sont plus discernables compte tenu de la planéité apparente du relief.

Dans ce contexte, la lecture des éoliennes sur l'horizon est relative et liée à l'extrême dégagement du ciel. Toutefois, des conditions favorables font apparaître les éoliennes des parcs de Germinon et de Villeseneux-Clamanges. Entre ces parcs, une respiration visuelle dépourvue d'éolienne permet de retrouver un horizon dépourvu de toutes micro- verticales. Le projet de parc de Pierre-Morains propose aussi une zone de respiration avec le parc de Villeseneux-Clamanges situé à sa gauche et une seconde respiration à sa droite entre le parc et les coteaux viticole de la Côte des Blancs. Bien sûr, la distance de 21 km entre le point de vue et le parc éolien confirme bien que la présence de ce parc n'aura qu'un très faible impact sur la valeur du Bien Classé et qu'il ne remet aucunement en cause la lisibilité du paysage et de la Cuesta.

| | | | | |
|--|-------------|---------------|---------------|-------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Relation avec le Bien et la Zone d'engagement | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage 2 : Depuis Mutigny

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 23,2 km

Latitude : 49°3'53" Longitude : 4°1'40" – Focale 50mm – Angle de vue : 90°

Le point de vue depuis Mutigny est situé à une altitude de 190m, soit 50 m de plus que le point de vue de Mareuil-sur-Ay. Cette différence altimétrique et l'augmentation de la distance ne changent pratiquement pas la lecture et l'appréhension visuelle du paysage.

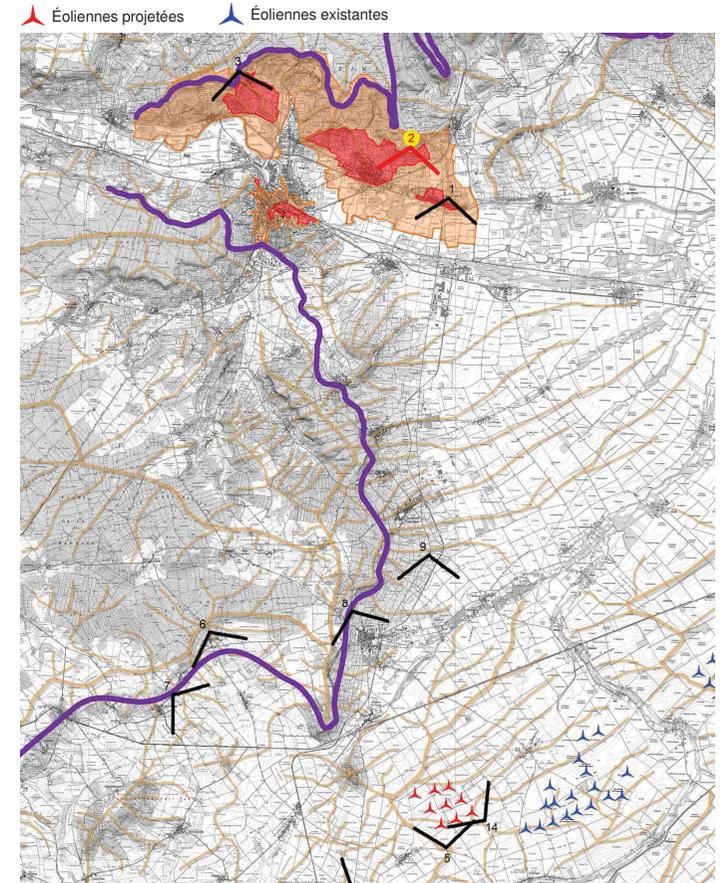
On peut toutefois souligner que l'ensemble des éoliennes apparaît à une même échelle sur l'horizon lointain, alors que les éoliennes de Clamanges font 125m de hauteur tandis que les éoliennes projetées de Pierre-Morains font 180m. Ce constat illustre la relativité nécessaire pour l'identification des éléments de composition du paysage, compte tenu de la distance et surtout de planéité du relief qui tend à réduire sa lecture précise.

Comme le point de vue précédant, les éoliennes seront légèrement visibles dans des conditions climatiques optimales. On peut donc en conclure que les futures machines ne remettent pas en cause la visibilité de la Cuesta et la lecture du paysage dans lequel elles s'installent.

| | | | | |
|--|-------------|--------|---------------|-------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Relation avec le Bien et la Zone d'engagement | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|---------------|--------------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage 3 : Depuis le point de panoramique à la sortie Nord d'Hautvillers

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 26,7 km

Latitude : 49°05'14" Longitude : 3°56'32" – Focale 50mm – Angle de vue : 90°

Depuis Hautvillers, les coteaux viticoles présentent toute leur majesté. Ce Point de vue est certainement l'un des plus remarquables. Ici, le relief présente ses coteaux viticoles de part et d'autre d'une ouverture du champ visuel en position central en direction de la plaine de Champagne Crayeuse.

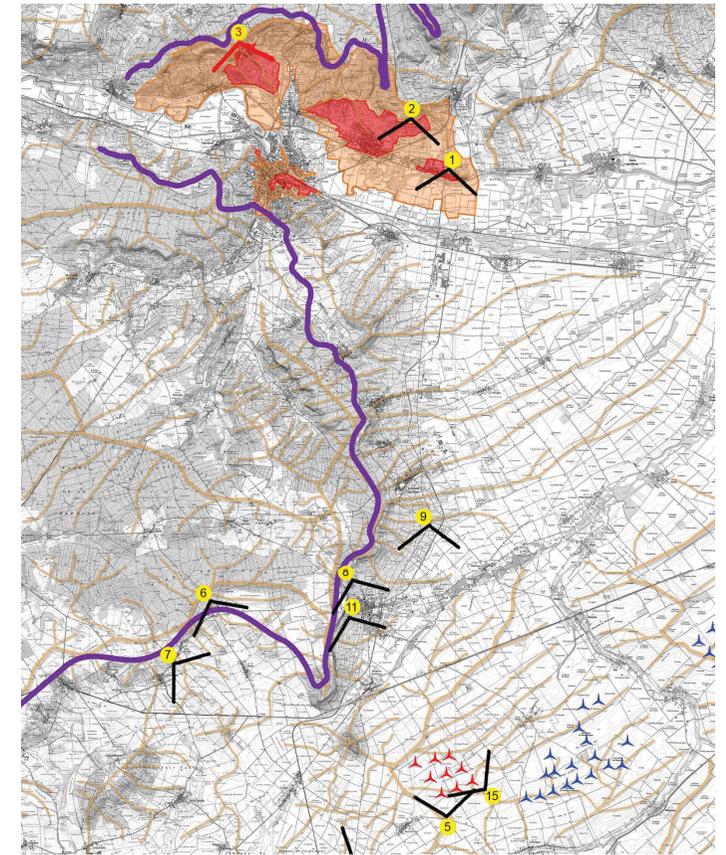
Pour présenter la lecture de la visibilité du parc éolien situé à 26km, nous sommes obligés de zoomer considérablement l'image tant les éoliennes sont peu visibles. Les pales des éoliennes émergent plus que discrètement au-dessus de la forêt située à droite de la Butte de Saran. Cette situation n'impacte donc pas la lisibilité du paysage et de la Cuesta qui accompagne le Bien Classé.

| | | | | |
|--|--------------------|--------|------------|--------------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Relation avec le Bien et la Zone d'engagement | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|---------------|--------------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



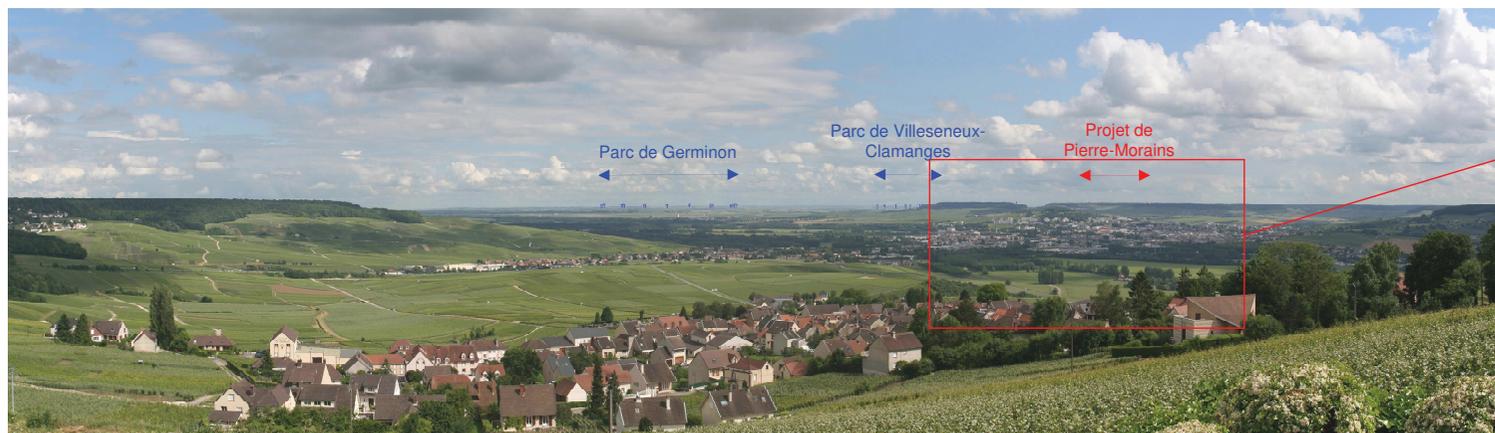
Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage complémentaire depuis l'hôtel Royal Champagne à Champillon

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 26,7 km

Latitude : 49°05'27" Longitude : 3°58'31" – Focale 50mm – Angle de vue : 130°

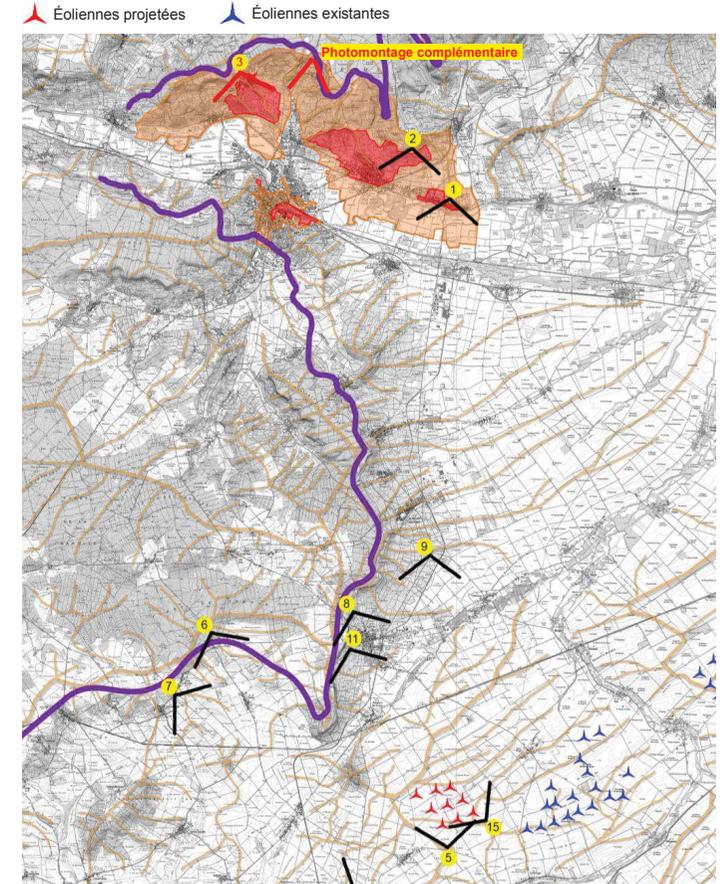
Afin de confirmer les constats fait depuis le point panoramique d'Hautvillers, nous avons réalisé ce photomontage complémentaire au niveau de l'hôtel Royal Champagne à Champillon situé au sommet de la Cuesta.

Ce point de vue complémentaire vient ainsi confirmer l'analyse du point précédent. En effet, depuis les abords du Royal Champagne situé environ à 26km, les éoliennes n'émergent pas au-dessus de la Cuesta et non donc aucun impact depuis ce lieu très fréquenté situé dans la zone tampon du Bien Classé.

| | | | | |
|---|-------------|--------|--------|-------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Relation avec le Bien et la Zone d'engagement | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |



Plan de localisation du point photo



Photomontage d'interprétation

LES VUES ENTRANTES DEPUIS LA PLAINE VERS LE BIEN CLASSÉ

La cartographie ci-contre a pour objet de délimiter et d'illustrer l'ensemble du territoire de la plaine sur lequel une co-visibilité avec le Bien Classé pourrait être réelle.

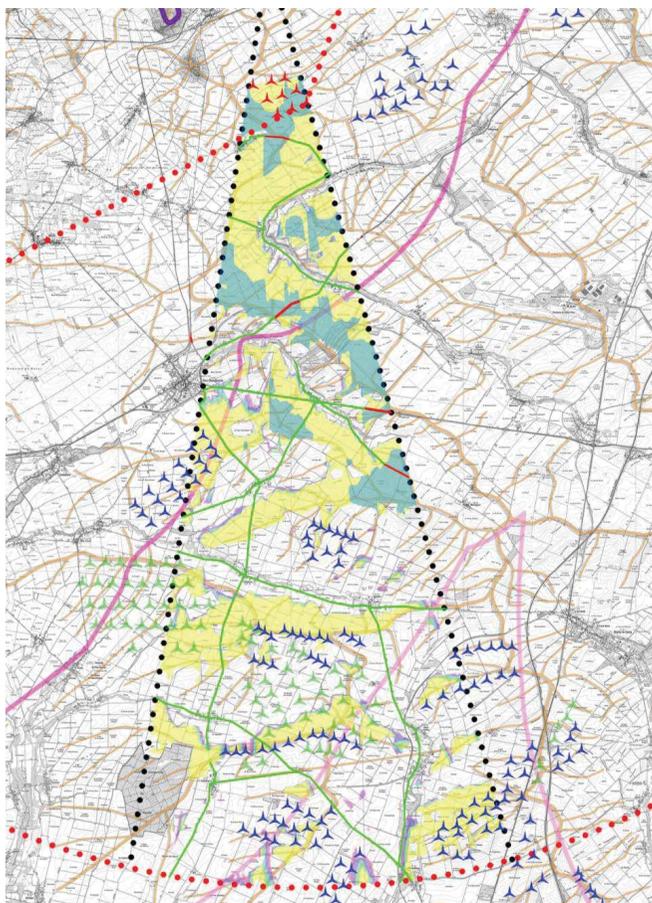
À gauche, les vues depuis Hautvillers s'arrêtent contre la cuesta et ses boisements.

À droite, la limite de visibilité s'arrête à la limite de la zone tampon du Bien classé.

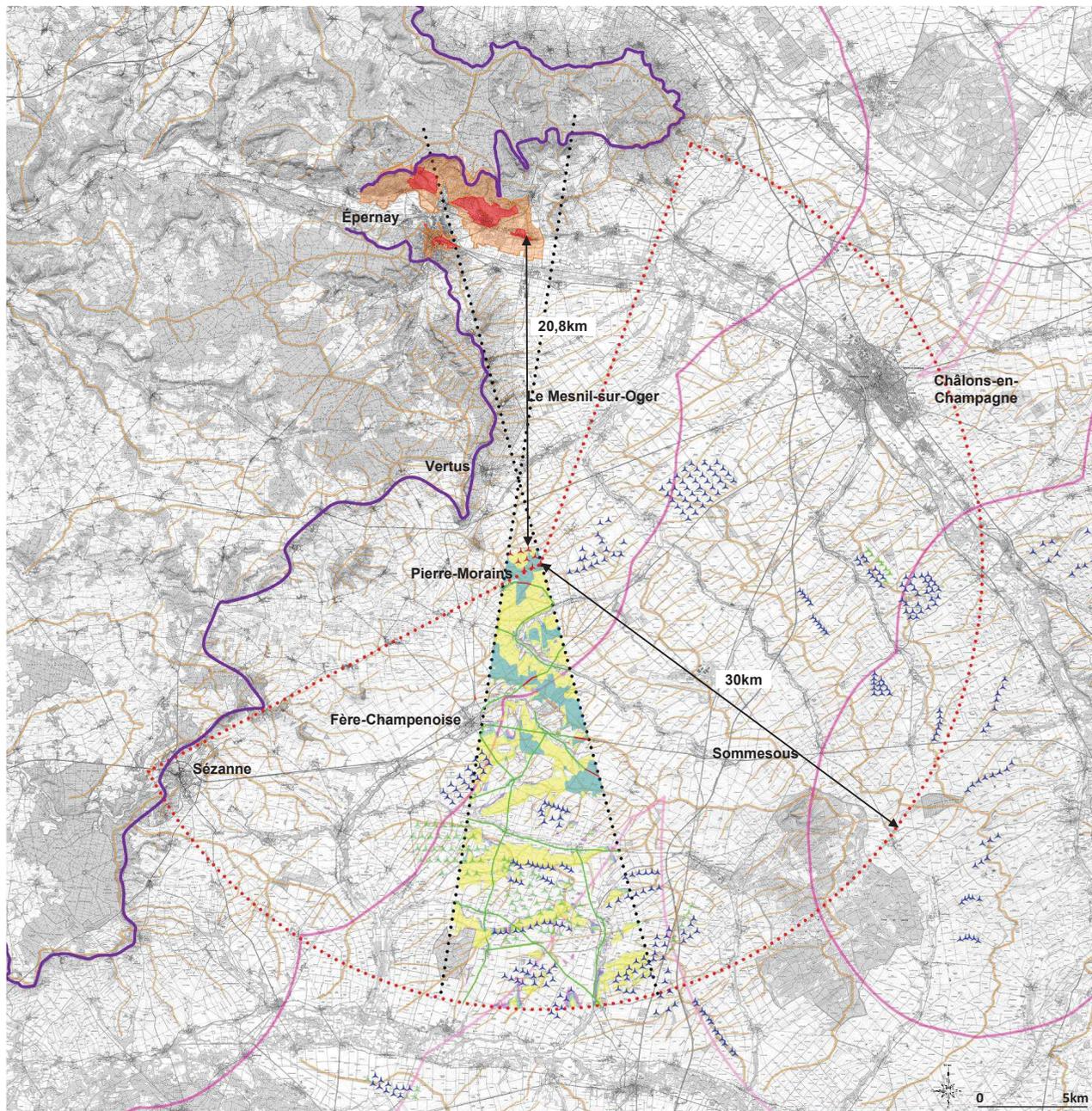
Les Zones jaunes présentent la visibilité des éoliennes depuis ce secteur, tandis que les zones vertes présentent les secteurs où la Cuesta et/ou le Mont Aimé sont visibles en même temps que le parc éolien.

Enfin, cette carte repère l'ensemble des routes à partir desquelles une co-visibilité entre le parc et le Bien Classé peut être réelle. On constate que ces points de vue sont très peu nombreux et que, par le jeu de la distance, la Cuesta sera très peu perceptible.

Les photomontages suivants vont permettre d'avoir un avis définitif sur ce sujet.



Zoom sur les zones potentielles de co-visibilité



Localisation des zones potentielles de co-visibilité sur les voies de communication entre le projet et le Bien classé en vues entrantes

Photomontages en vues entrantes depuis la plaine vers le Bien Classé :

Photomontage 4 : Sur la D 5, entre les communes Normée et Fère-Champenoise

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 7,3 km
 Distance du point photo à la zone du Bien Classé la plus proche : 29,5 km
 Latitude : 48°46'50" Longitude : 4°2'41" – Focale 50mm – Angle de vue : 90°

Immergé dans la plaine de Champagne Crayeuse, ce point de vue présente ce paysage dans un secteur aux faibles ondulations. La première ligne d'horizon est marquée par la ripisylve qui accompagne la Somme et les marais de Saint-Gond. À l'arrière-plan de cet horizon lisible apparaît la Cuesta et le Mont Aimé.

Dans ce panorama, le parc éolien, situé à plus de 7 km, apparaît clairement sans grandiloquence, ni phénomène d'écrasement dans ce paysage ouvert.

La situation de ce parc ne se superpose pas avec la faible lecture de la Cuesta et le Mont Aimé. Il faut aussi noter que ce parc laisse une large respiration visuelle avec le parc existant de Villeseneux. Ainsi, il n'y a aucune relation visuelle avec le Bien Classé.

Compte tenu de la distance entretenue avec la Cuesta, l'impact du projet sur cette dernière reste faible ; seule une éolienne présente une co-visibilité avec les coteaux viticoles dont on ne perçoit pas la nature.

Critères d'analyse du point de vue :

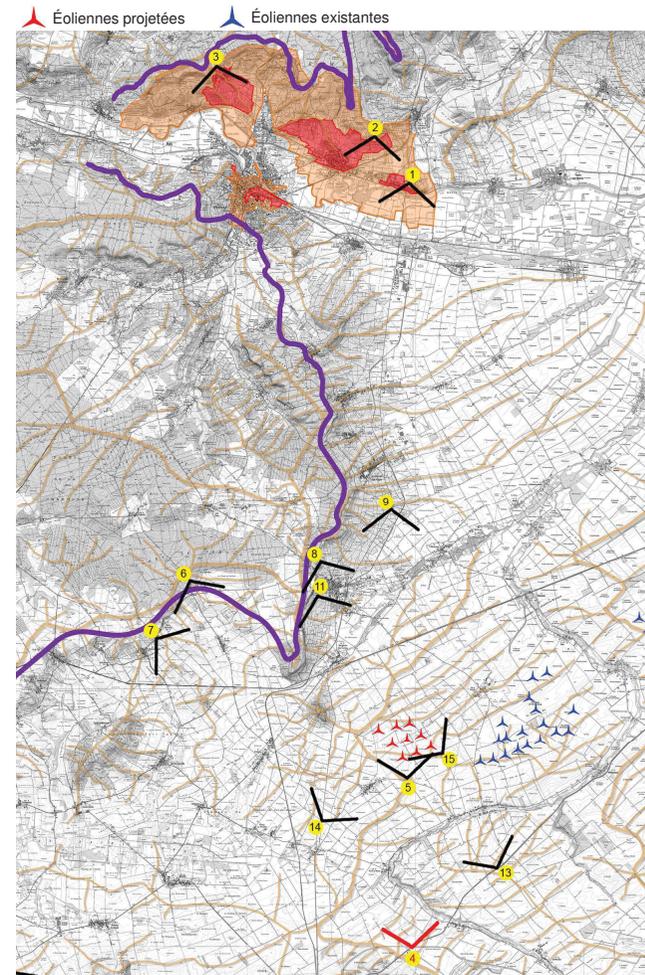
| | | | | |
|--|-------------|--------|---------------|--------------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien Classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|-------------|------------|-------------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage 5 : Depuis la D 40, entre les communes Pierre-Morains et Clamanges

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 0,8 km

Distance du point photo à la zone du Bien Classé la plus proche : 23 km

Latitude : 48°50'17" Longitude : 4°2'25" – Focale 50mm – Angle de vue : 90°

Situé à proximité des éoliennes du projet, depuis la route départementale 40, route à faible fréquentation, le parc apparaît de fait au premier plan.

Deux éoliennes apparaissent en superposition avec la Cuesta sans pour autant dénaturer ou pénaliser sa lecture.

Quant à l'impact sur le Bien Classé, il n'y a aucune relation visuelle potentielle.

Critères d'analyse du point de vue :

| | | | | |
|--|-------------|--------|---------------|--------------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Relation avec le Bien et la Zone d'engagement | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

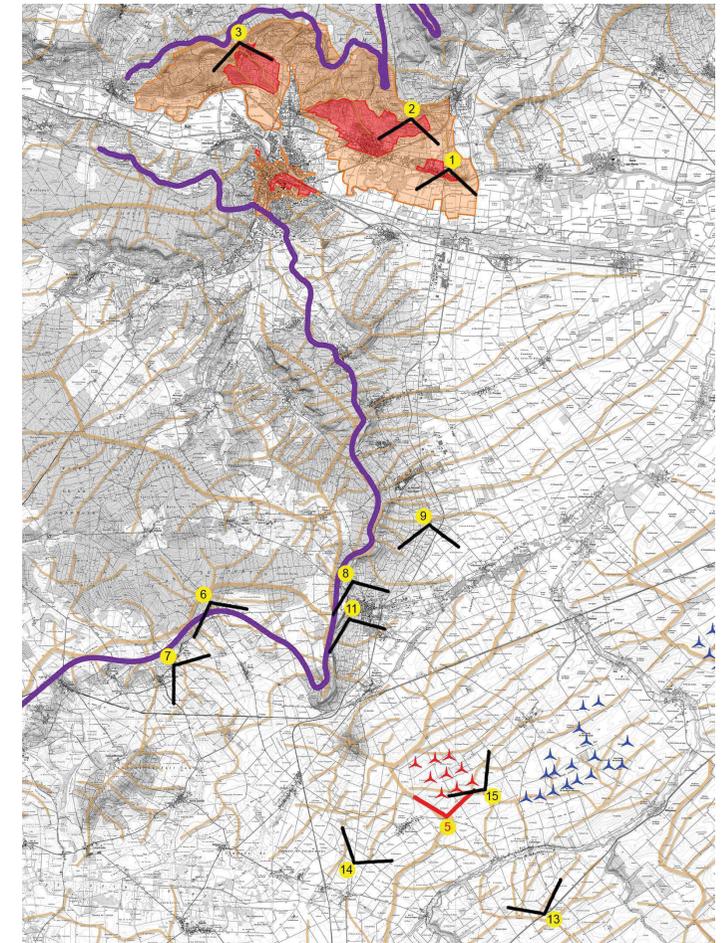
Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|--------------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

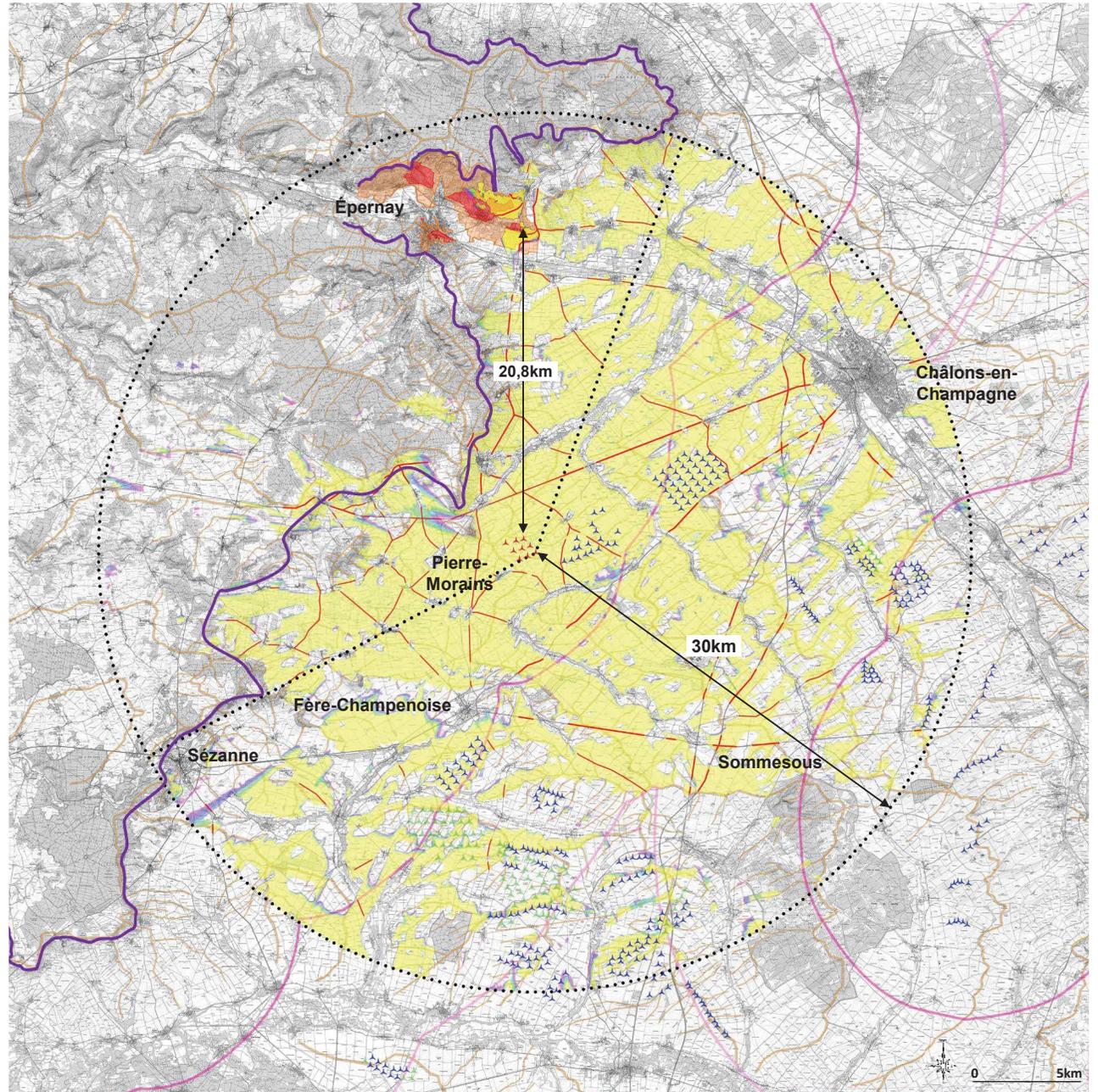
ANALYSE DES IMPACTS VISUELS SUR LA ZONE D'ENGAGEMENT

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES EFFETS INDUITS PAR L'INSTALLATION DU PROJET DE PIERRE-MORAINS :

Il s'agit d'interpréter la relation visuelle que vont entretenir les éoliennes avec le paysage environnant, en mettant en évidence l'impact du projet avec la zone d'engagement des coteaux viticoles, cette dernière accompagnant l'inscription du Bien au patrimoine Unesco.

Pour atteindre cet objectif, les documents suivants vont illustrer nos propos :

- Réalisation d'une ZVI afin de définir les secteurs où les éoliennes du projet de Pierre- Morains sont visibles,
- Mise en évidence des routes depuis lesquelles les futures machines seront visibles,
- Réalisation de points photos sur ces secteurs et analyse de l'impact des futures machines.



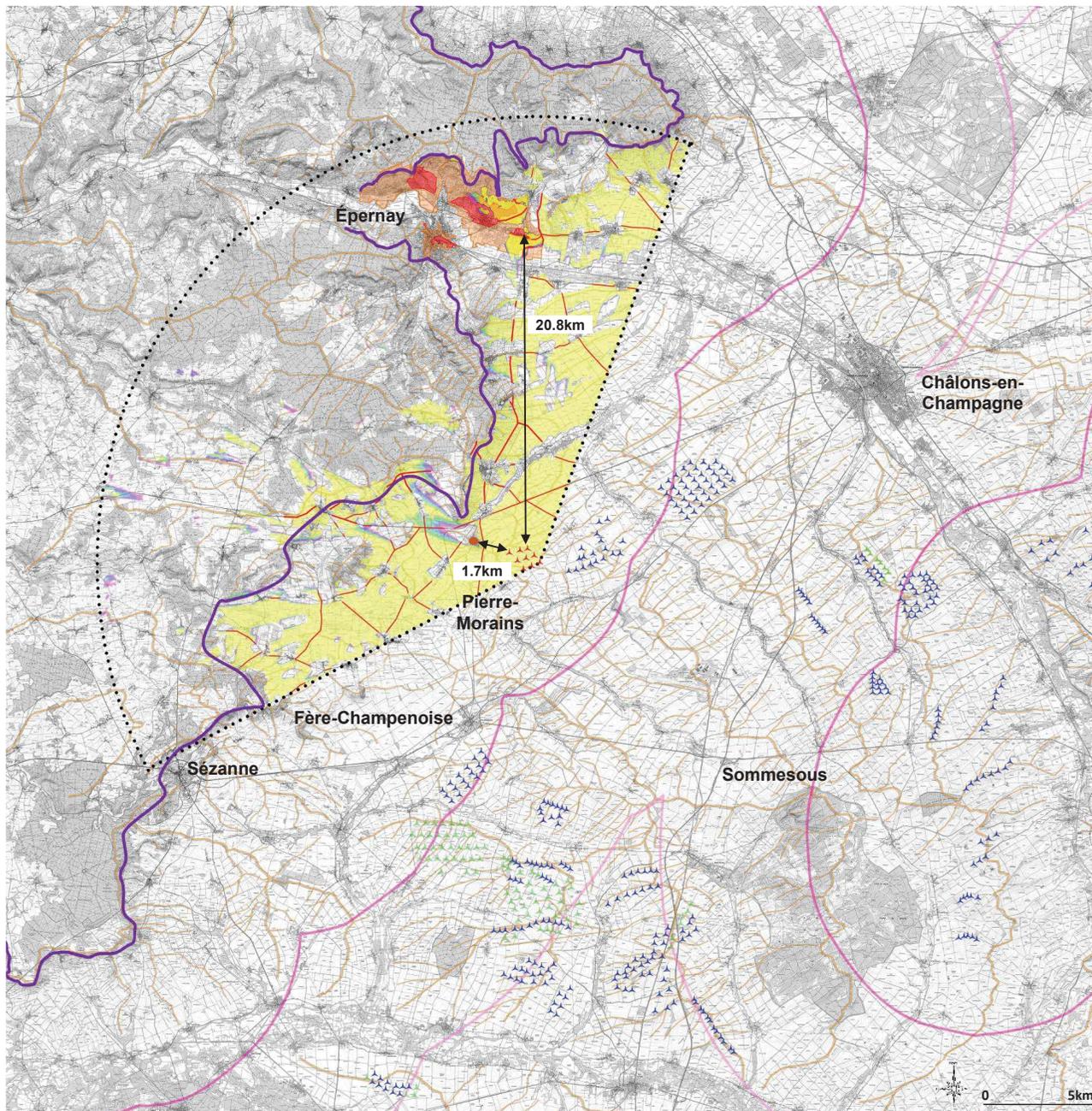
LES VUES SORTANTES DEPUIS LES COTEAUX VERS LA PLAINE DE CHAMPAGNE CRAYEUSE

La ZVI illustre les zones potentielles de **visibilité des éoliennes** depuis les vues sortantes, soit depuis la cuesta. Il s'agit de déterminer s'il y a ou non des co-visibilités, directes ou indirectes entre les coteaux et le parc éolien.

Cette carte repère l'ensemble des voies situées dans le secteur des vues sortantes permettant une co-visibilité directe ou indirecte entre le parc éolien et la Cuesta.

Globalement, pour l'ensemble des vues sortantes, les éoliennes ne peuvent jamais être devant la Cuesta et le Mont Aimé.

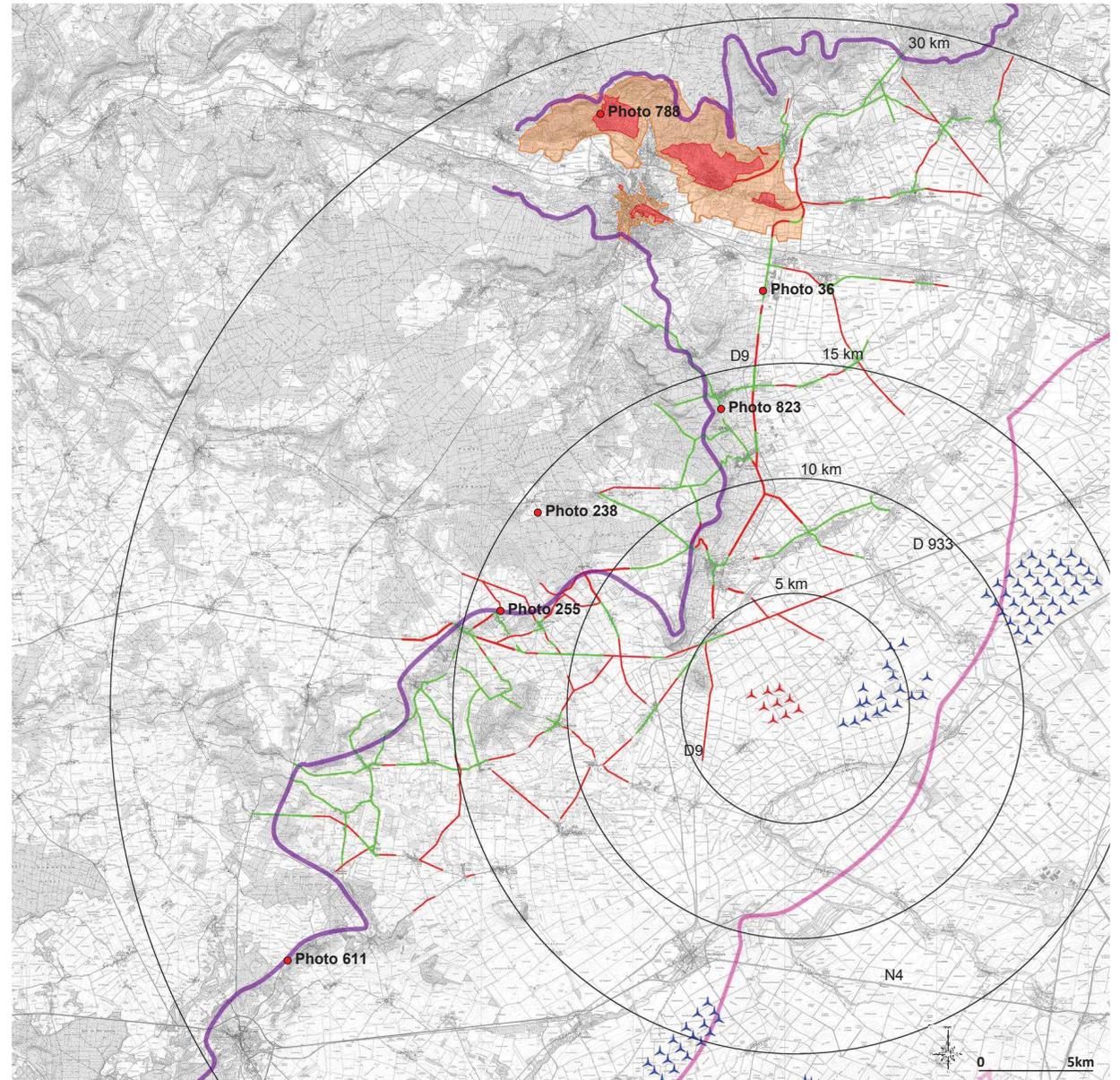
-  Zone de visibilité des éoliennes du projet de Pierre-Morains
-  Périmètre du Bien Classé
-  Zone tampon
-  Limite visuelle de la Cuesta d'Île de France
-  Routes présentant des co-visibilités potentielles
-  Zone d'exclusion de 0 à 10 km
-  Zone de vigilance de 10 à 20 km
-  Éoliennes projetées
-  Éoliennes existantes
-  Éoliennes accordées



DES ZONES DE NON VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES EN VUE SORTANTE DEPUIS LA CUESTA

Malgré sa position de belvédère sur la plaine de Champagne, la Cuesta offre une alternance entre les zones de visibilité des futures machines et les zones depuis lesquelles les éoliennes ne seront pas visible.

En effet, l'alternance des lignes crêtes offre à l'observateur qui se déplace sur les voies de communications qui parcourent les coteaux et notamment la route touristique du champagne un rythme de perception du paysage au grés de ses ondulations que l'implantations du futur parc n'altérera pas.



Carte de localisation des points photo où la cuesta d'île de France est invisible





Vue depuis le point de vue panoramique route de Cumières à Hautvillers (Photo n°788)



Vue depuis la route touristique du champagne à la sortie de Cramant (Photo n°824)



Vue depuis la Départementale D9 (Photo n°34)



Vue depuis la Départementale D40 entre Chaltrait et Soulières (Photo n°238)



Vue depuis la route départementale 618 à la sortie de Beaunay (Photo n°255)



Vue depuis la route départementale 39 à l'Ouest de Broyes (Photo n°611)

Photomontage 6 : Depuis la D 40, Sortie de la commune de Soulières

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 9,0 km
 Latitude : 48°54'10" Longitude : 3°55'39" – Focale 50mm – Angle de vue : 90°

Le point de rencontre entre la Côte des Blancs et la Côte du Sézannais présente une avancée dans la plaine qui se ponctue par la présence du Mont Aimé.

Ainsi, depuis la route Départementale à hauteur de Soulières, la Cuesta, puis le Mont Aimé composent l'horizon à la gauche de cette vue. Ensuite, le regard s'échappe sur l'immensité de la plaine de Champagne Crayeuse.

De ce point de vue lié au déplacement, les éoliennes font émerger leurs pales au-dessus de la Cuesta sans pour autant aggraver la lecture du paysage et la zone d'engagement.

Critères d'analyse du point de vue :

| | | | | |
|--|-------------|--------|---------------|-------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

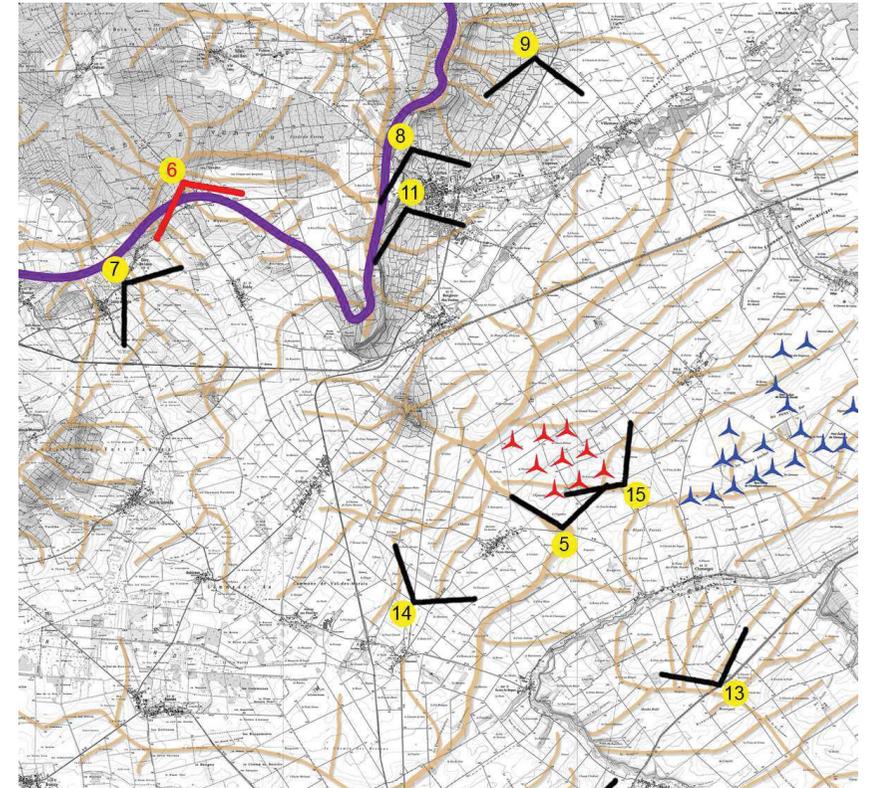
Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|-------------|------------|-------------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage 7 : Sur la D 37, entre les communes de Givry-lès-Loisy et Loisy-en-Brie

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 9,5 km
 Latitude : 48°53'19" Longitude : 3°54'30" – Focale 50mm – Angle de vue : 90°

Vue depuis la route Départementale 37 situé sur la Cuesta, la concavité de la Cote du Sézannais propose des vues où ces mêmes coteaux apparaissent sur la gauche de ce panorama.

Ce point de vue, bien que ponctuel, car situé sur une voie de circulation, permet de percevoir les éoliennes en arrière-plan du Mont Aimé. Celles-ci émergent au-dessus de la silhouette du Mont en conservant un rapport d'échelle proportionné, tandis que deux d'entre elles viennent se glisser entre le Mont et la Cuesta.

Il s'agit de la vue la moins favorable du parc vis-à-vis de la lecture du Mont Aimé. Il faut toutefois rappeler qu'il s'agit d'une vue à plus de 9km du parc et que la prise de vue a été réalisée dans des conditions météorologique plus que favorables, ce qui relativise quelque peu cet impact flagrant et mis en évidence par l'interprétation de cette vue.

Critères d'analyse du point de vue :

| | | | | |
|--|-------------|---------------|---------------|-------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

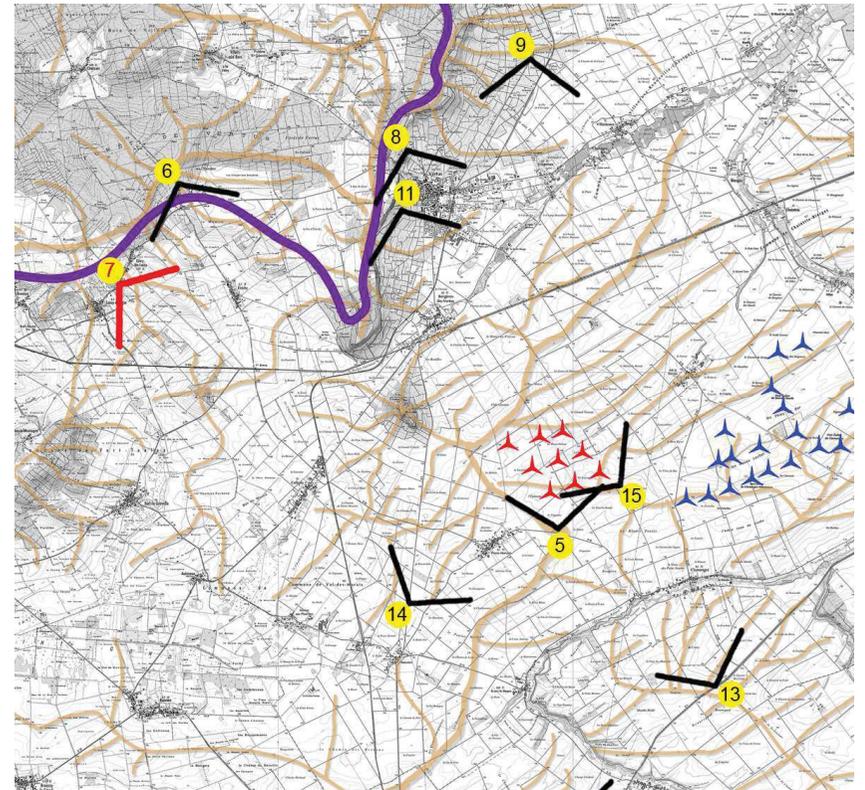
Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|-------------|-------------------|------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage 8 : Depuis la D 36, au Nord de la commune de Vertus

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 6,9 km
 Latitude : 48°54'50" Longitude : 3°59'43" – Focale 50mm – Angle de vue : 90°

Situé au-dessus de Vertus, ce point de vue s'adosse au sud du versant de la Côte des Blancs. Au-delà de la vigne qui compose le point de la prise de vue, le premier plan est composé par le tissu urbain de Vertus et par la ripisylve de La Berle qui étire son sillon boisé jusqu'à la fin du panorama. À droite, après les coteaux immédiats, le Mont Aimé apparaît sans détachement dans la continuité de ces derniers.

Le point de vue est cadré sur le parc éolien en projet pour mettre ce dernier au centre de l'image. Il apparaît clairement à une distance de 7 km. Pour autant, cette visibilité apparaît isolée et sans continuité avec l'ensemble des parcs qui se dispersent dans la profondeur de champ sur la gauche du panorama. Enfin, une large respiration apparaît entre la fin du parc à droite et le Mont Aimé.

Le parc éolien devient un élément de composition de la ligne d'horizon et présente ses machines de manières groupées sans dispersion, ni effet de saturation ou de barrière visuelle. À l'arrière-plan de ce dernier, la Plaine Crayeuse reste parfaitement visible. Ici le rapport d'échelle avec le paysage reste faible compte tenu de la distance avec le point de vue et de l'absence d'éléments marquant la ligne d'horizon.

Critères d'analyse du point de vue :

| | | | | |
|--|-------------|---------------|---------------|-------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

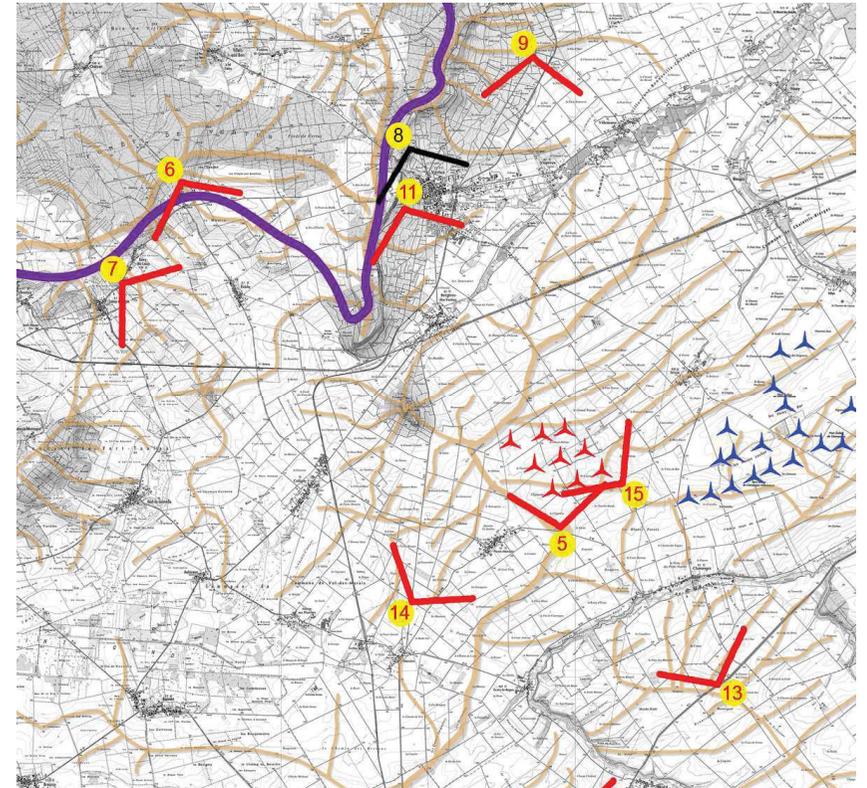
Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|-------------|------------|-------------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |



Le site actuel

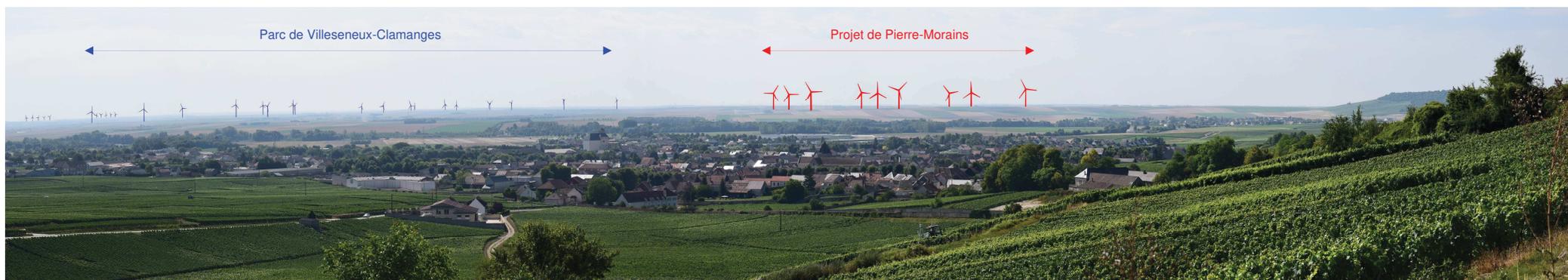
▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



Plan de localisation du point photo



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage 9 : sur la D 9, au niveau du lieu-dit les Briquettes

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 14,9 km

Latitude : 48°59'36" Longitude : 4°1'49" – Focale 50mm – Angle de vue : 125°

Bien que situé contre les vignobles de la Côte des Blancs, les points de la Route Départementale 9 sont situés dans un secteur au faible relief contre la plaine de Champagne Crayeuse. Cette absence de dénivelée renforce la profondeur du champ visuel. La ligne d'horizon est largement marquée par les crêtes de la Plaine, tandis que la Cuesta compose la fin de la vue panoramique sur la droite.

Les éoliennes apparaissent discrètement sur l'horizon à l'arrière-plan de la ripisylve de la rivière la Berle sans porter préjudice à la qualité du paysage. Enfin, sur ce parcours, les éoliennes vont apparaitre de manière alternative en fonction des ondulations successives du relief.

Critères d'analyse du point de vue :

| | | | | |
|--|-------------|--------|---------------|--------------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

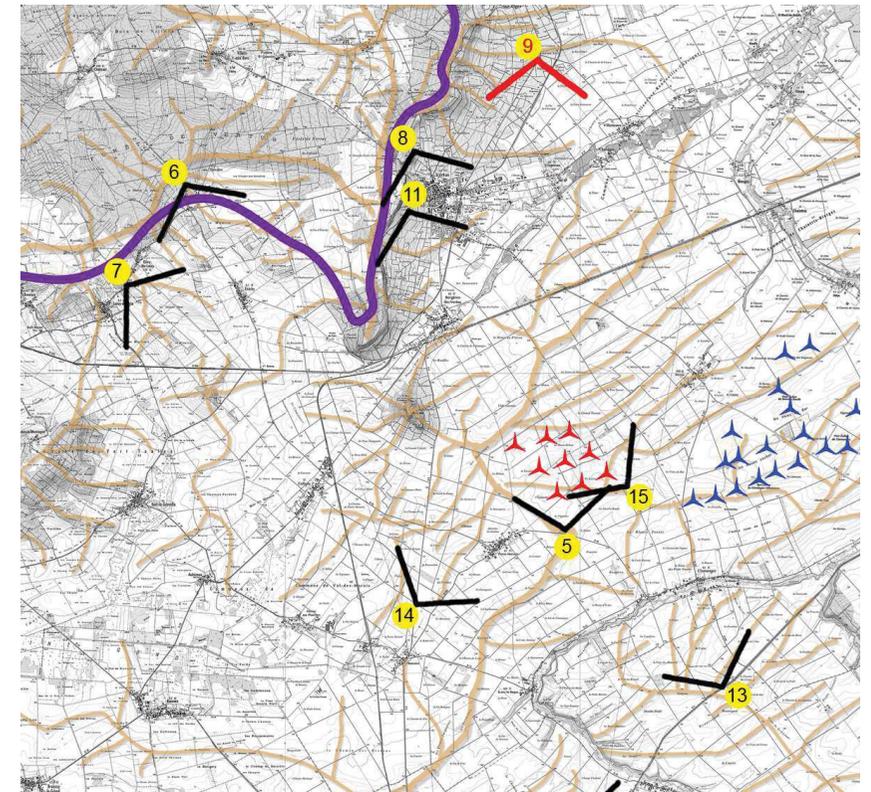
Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|-------------|------------|-------------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage 10 : Sur la D 39, entre les communes d'Allemant et de Broussy-le-Grand

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 17,3 km
 Latitude : 48°46'17" Longitude : 3°49'31" – Focale 50mm – Angle de vue : 110°

En descendant la Cuesta sur la route Départementale 39 après avoir quitté la commune de l'Allemant, le panorama offre une vue sortante depuis la zone d'engagement qui s'oriente vers la zone d'engagement. C'est la morphologie en demi-cercle de la Cuesta qui crée ce rapport. Ainsi, la Cuesta et Le Mont Aimé sont visibles de ce point de vue.

Les éoliennes vont apparaître à la droite du Mont Aimé après une respiration visuelle dépourvue de grande verticale. On peut considérer qu'il s'agit d'une co-visibilité indirecte entre ces éléments sans dommage sur la valeur de la zone d'engagement. C'est simplement le silo existant qui va marquer le premier plan par la dimension de son bâtiment, pour masquer une partie du parc situé dans un arrière-plan lointain.

Critères d'analyse du point de vue :

| | | | | |
|--|-------------|--------|---------------|-------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

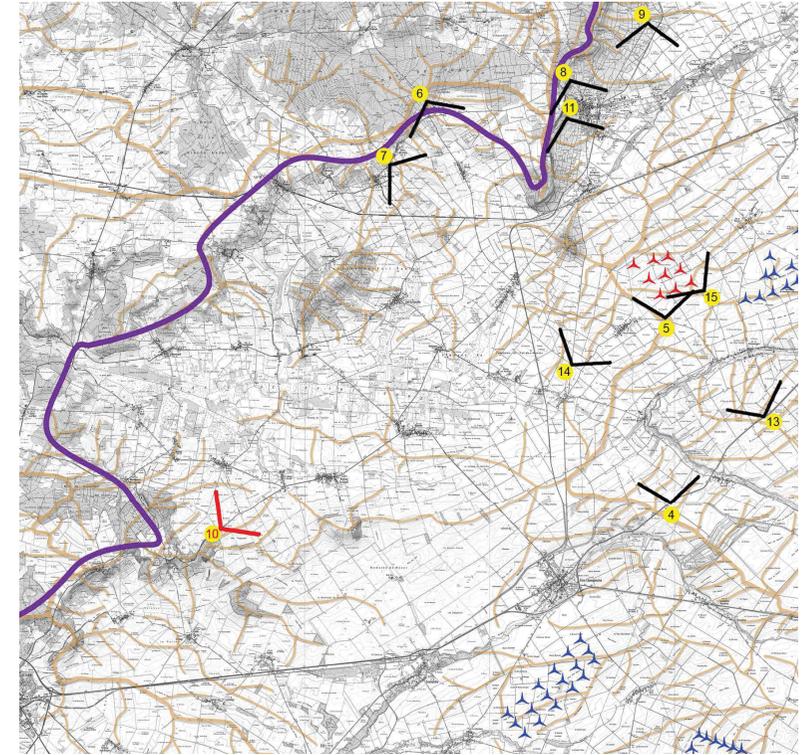
Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|--------------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage 11 : Sur le GR de la Côte des Blancs, au Sud de la commune de Vertus

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 5,8 km
 Latitude : 48°54'06" Longitude : 3°59'35" – Focale 50mm – Angle de vue : 120°

Sur toute sa longueur, la Côte des Blancs est arpentée par un chemin de grande randonnée (GR). Ce chemin parcourt le vignoble et offre ainsi au promeneur une vue dégagée vers l'Est sur la plaine de Champagne crayeuse. Comme sur la route touristique du Champagne les vues orientées vers le Sud et le futur parc alterne entre vue lointaine et vue rapproché aux files de déplacement sur les lignes de crête qui descende de la Cuesta.

Depuis le haut du vignoble au niveau de la commune de Vertus, les éoliennes vont apparaitre à la gauche du Mont Aimé après une respiration visuelle après une respiration d'une largeur supérieure à celle du site classé permettant ainsi de décrocher les futures machine de manière franche vis-à-vis du Mont Aimé. Il s'agit ici d'une co-visibilité indirecte entre ces éléments sans dommage sur la valeur de la zone d'engagement, ni sur la perception du Mont Aimé.

Critères d'analyse du point de vue :

| | | | | |
|--|-------------|--------|---------------|-------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

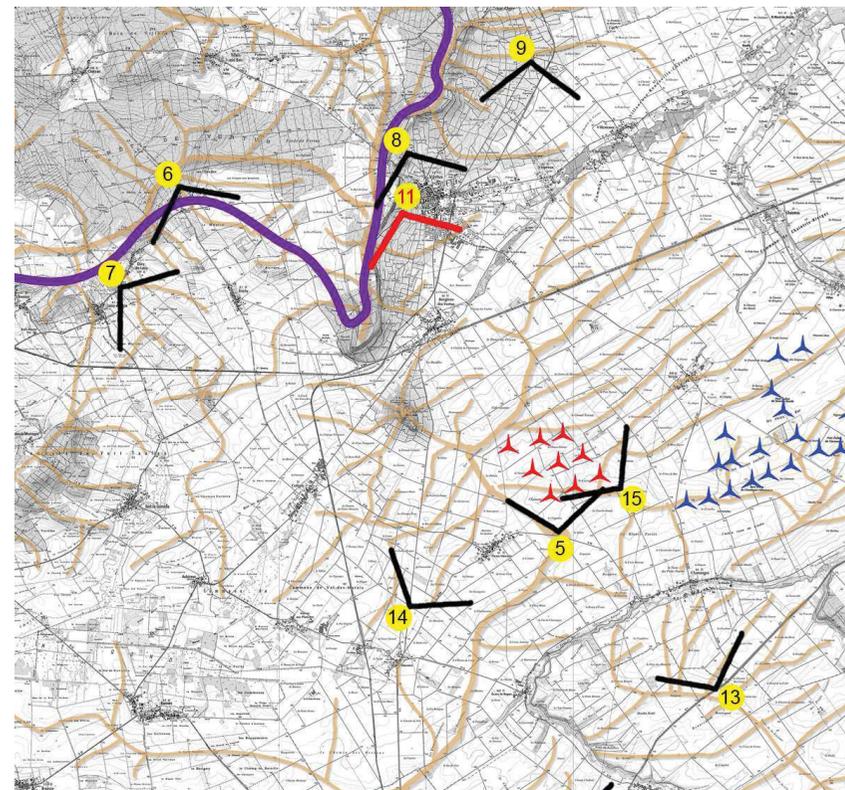
Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|-------------|------------|-------------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

LES VUES ENTRANTES DEPUIS LA PLAINE DE CHAMPAGNE CRAYEUSE VERS LES COTEAUX VITICOLES

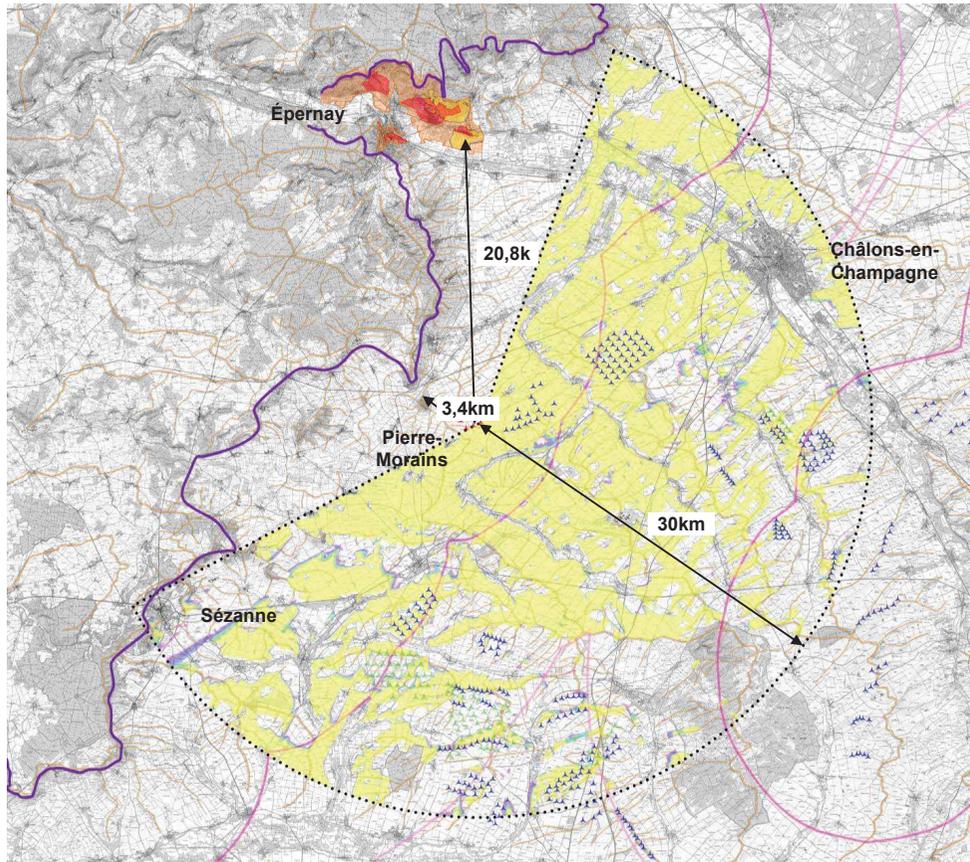
Pour aborder l'impact du projet éolien sur le paysage environnant et notamment sur la zone d'engagement, il est nécessaire de conjuguer la visibilité des éoliennes du parc en projet, la visibilité de la Cuesta et les routes depuis lesquels cet ensemble de critères peut être apprécié.

Ce travail cartographique nous montre, dans un premier temps, que la co-visibilité directe ou indirecte n'est finalement pas un élément de permanence au travers des parcours dans la plaine.

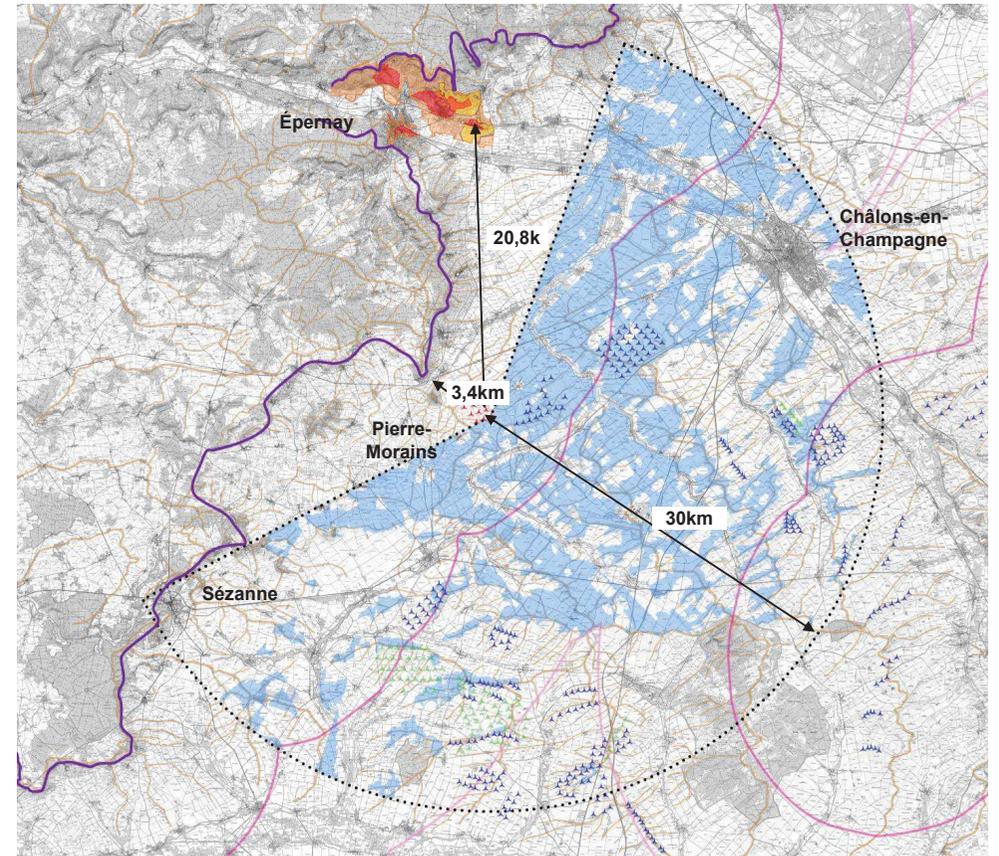
Par exemple, on constate, par l'analyse cartographique et les relevés de terrain, qu'une large part des vallées accueillant les villages ne présente pas de co-visibilité directe ou indirecte vers le parc et la Cuesta. Cela s'explique simplement par le jeu du relief. Les vallées sont toujours en situation encaissées vis-à-vis des ondulations de la plaine de Champagne Crayeuse.

On constate aussi que les principales voies de communications permettant des vues sur la Cuesta et le parc éolien de Pierre-Morains ont des sens de déplacement orienté Est/Ouest et que la Cuesta se situe le plus souvent perpendiculairement à leurs orientations.

Enfin, les routes départementales permettant des co-visibilité directes ou indirectes sont des voies de dessertes des villages qui n'ont pas de vocations touristiques pouvant traduire une vision altérée de ce qui participe à l'identité de ce territoire.

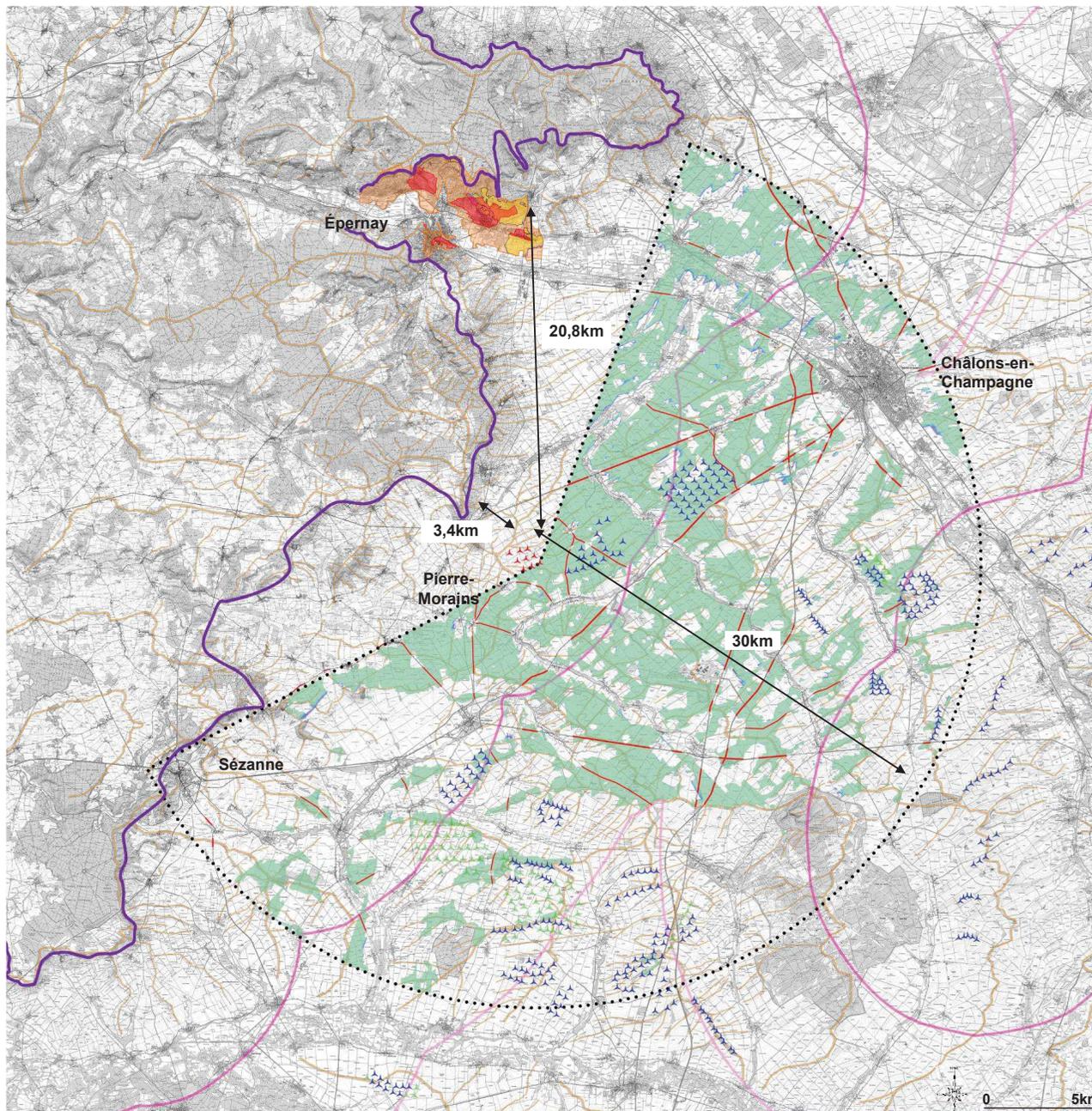


Carte de visibilité des éoliennes du projet



Carte de visibilité de la cuesta

-  Périmètre du Bien Classé
-  Zone tampon
-  Limite visuelle de la Cuesta d'Île de France
-  Routes présentant des co-visibilités potentielles
-  Zone d'exclusion de 0 à 10 km
-  Zone de vigilance de 10 à 20 km
-  Éoliennes projetées
-  Éoliennes existantes
-  Éoliennes accordées



Carte de mise en évidence des zones potentielles de co-visibilité directe et indirecte entre le parc et la Cuesta

DES ZONES DE NON VISIBILITÉ DE LA CUESTA ET DES ÉOLIENNES EN VUE ENTRANTE

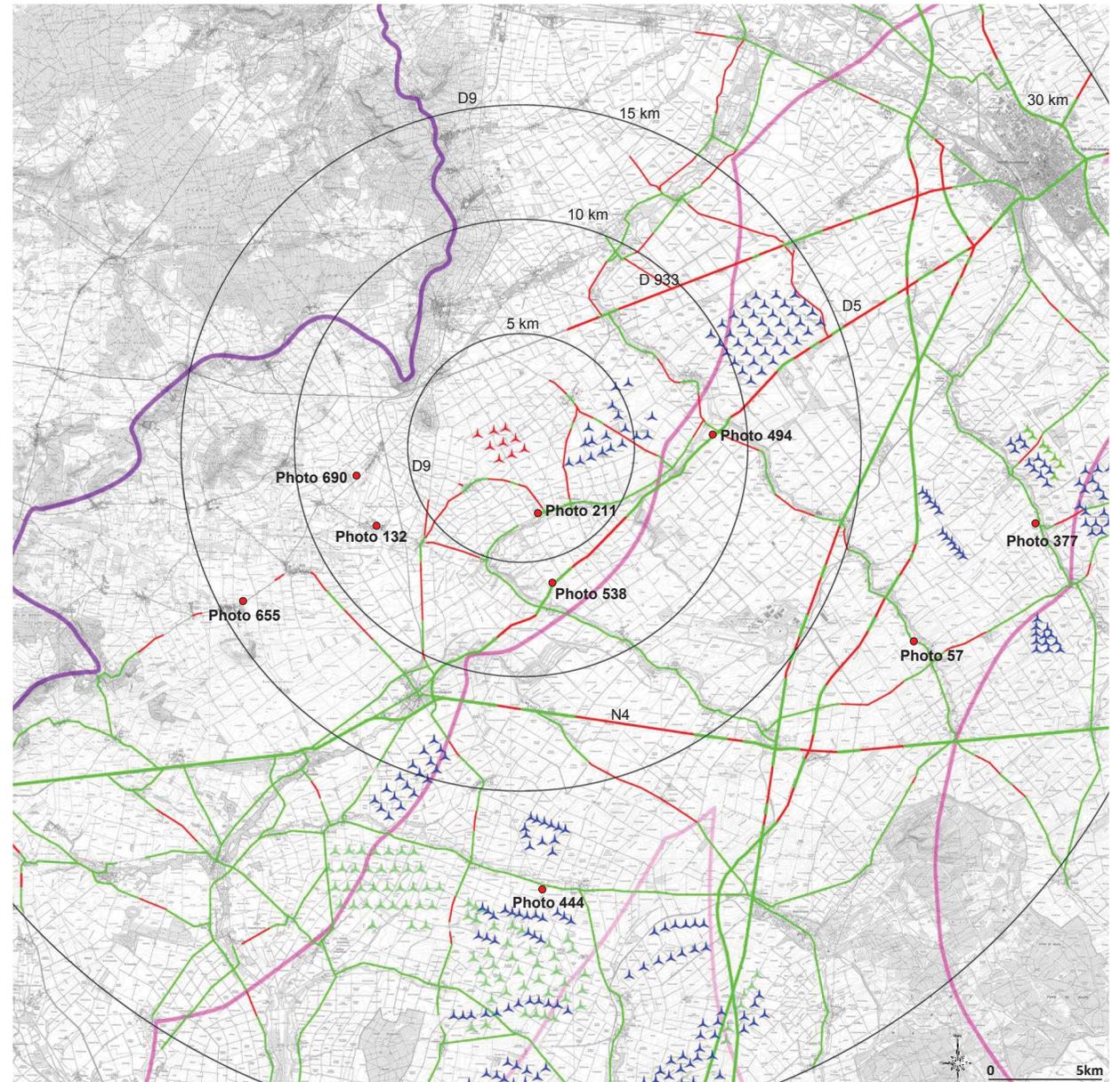
Comme cela a été préalablement évoqué, par sa morphologie, la plaine de Champagne présente de nombreux points où aucune co-visibilité n'est présente.

En certains points où les routes s'installent dans les vallées, et sont donc encaissées, les vues vers la Cuesta d'Île de France sont parfois masquées, tantôt par une ligne de crête, tantôt par les ripisylves qui accompagnent les vallées.

Depuis les routes les plus proches, dans un périmètre inférieur à 5 km, il est le plus souvent possible de percevoir la cuesta, tant elle prédomine dans le paysage aux faibles ondulations de la plaine champenoise.

Notons toutefois que cette relation visuelle ne se fait pas dans les axes les plus fréquents des grands axes de communication.

Le Mont-Aimé, quant à lui, émerge le plus souvent au-dessus de l'horizon au niveau de ces vues les plus proches.

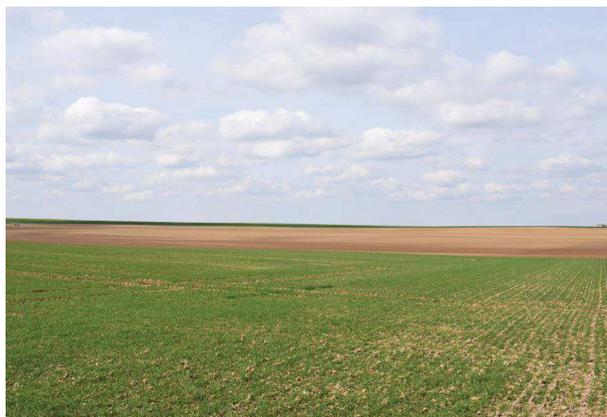


Carte de localisation des points photo où la cuesta d'Île de France est invisible





Vue depuis la Départementale D4 à 28,9 km de la cuesta (Photo n°377)



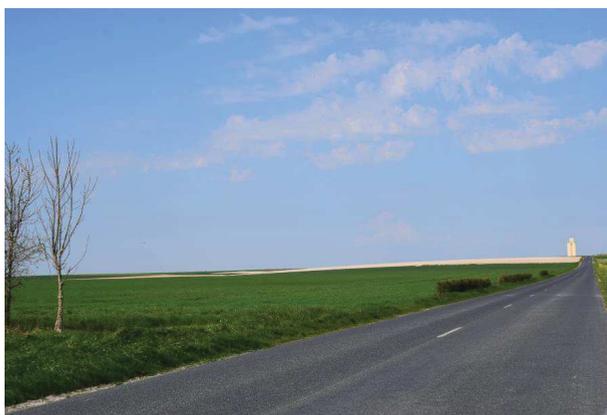
Vue depuis la Départementale D12 à 25,7 km de la cuesta (Photo n°57)



Vue depuis la Départementale D253 à 23,4 km de la cuesta (Photo n°444)



Vue depuis la Départementale D5 à 14 km de la cuesta (Photo n°494)



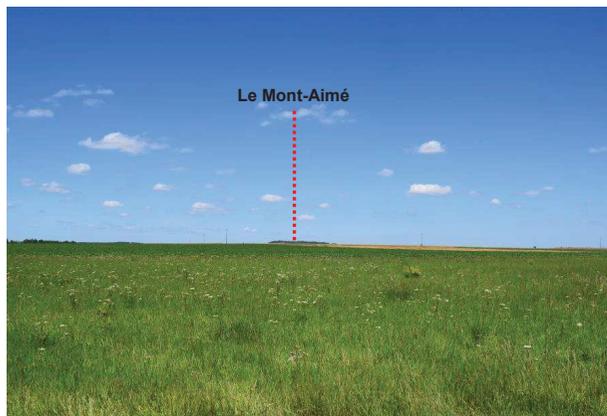
Vue depuis la Départementale D39 à 12,1 km de la cuesta (Photo n°655)



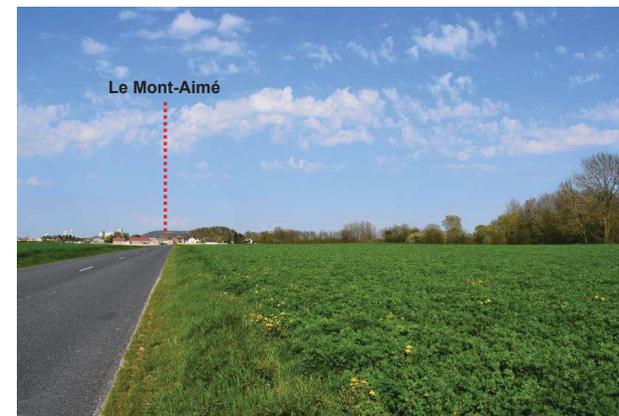
Vue depuis la Départementale D5 à 11,6 km de la cuesta (Photo n°538)



Vue depuis la Départementale D40 à 8,2 km de la cuesta (Photo n°211)



Vue depuis la Départementale D18 à 6,4 km de la cuesta (Photo n°132)



Vue depuis la Départementale D39 à 4,6 km de la cuesta (Photo n°690)

Photomontage 12 : Depuis la D 5, Au niveau du pont traversant l'autoroute A26

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 18,4 km
 Latitude : 48°54'49" Longitude : 4°17'07" – Focale 50mm – Angle de vue : 150°

Depuis la route départementale D5, voie principale entre Chalons en Champagne et Sézanne, à plus de 18 km du parc éolien en projet, la Cuesta apparaît plus que discrètement les jours de ciel dégagé à l'arrière-plan.

Au premier plan de cette vue, le parc éolien de Germinon compose l'horizon avec la ligne de crête du paysage de la plaine champenoise.

Malgré l'effet cumulatif avec le parc de Germinon, les éoliennes du parc de Pierre-Morains apparaissent très légèrement au-dessus de la ligne de crêtes sans pour autant impacter la vue existante et sans que le cumul des parcs dans la profondeur du champ visuel ne puisse être perceptible.

Critères d'analyse du point de vue :

| | | | | |
|--|-------------|---------------|--------|--------------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

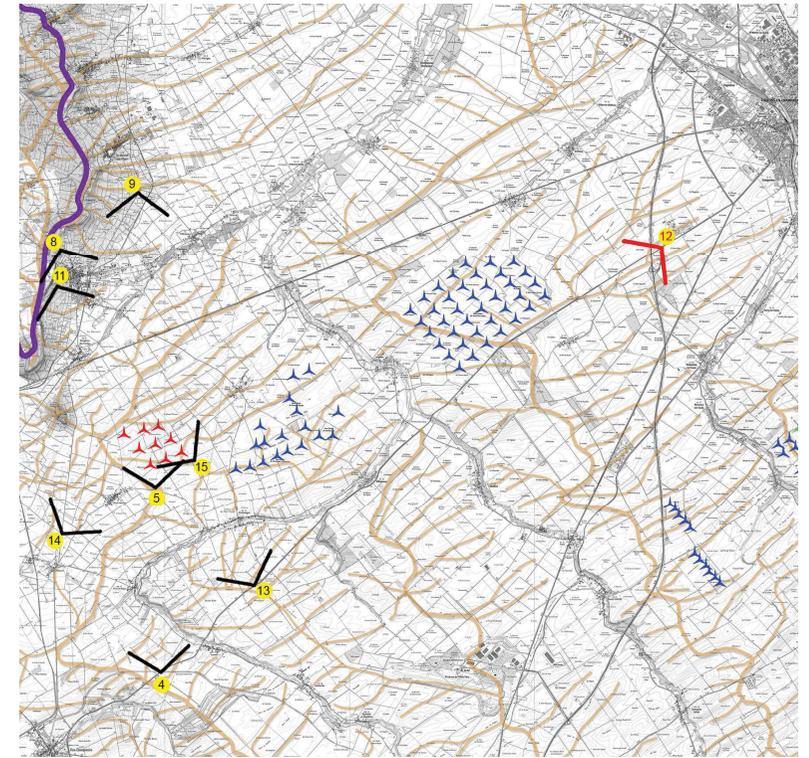
Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|--------------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage 13 : Depuis la D5 au Nord-Est de la commune de Normée

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 5,4 km
 Latitude : 48°48'27" Longitude : 4°05'29" – Focale 50mm – Angle de vue : 160°

À partir de la route départementale D5, à la hauteur de Clamanges, la Cuesta et la zone de projet se situent à la perpendiculaire de l'axe de circulation. Ici, la plaine de Champagne Crayeuse structure le paysage environnant et compose les premiers plans visuels par ses lignes de crêtes. À l'arrière-plan, la cuesta et le mont Aimé composent l'horizon final.

Les éoliennes sont visibles de presque toutes leurs hauteurs à une distance de plus de 5 km et font face à la Cuesta sans se situer devant le Mont Aimé. Dans ce contexte il faut considérer le rapport entre cette situation visuelle et l'orientation de l'axe de déplacement qui s'oppose au sens de lecture du parc éolien et de la Cuesta. Il faut aussi noter que le déplacement à 80km/h sur cette route départementale offre des vues très courtes et que les ondulations du relief interrompent régulièrement ces co-visibilités indirectes.

Critères d'analyse du point de vue :

| | | | | |
|---|-------------|---------------|---------------|-------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

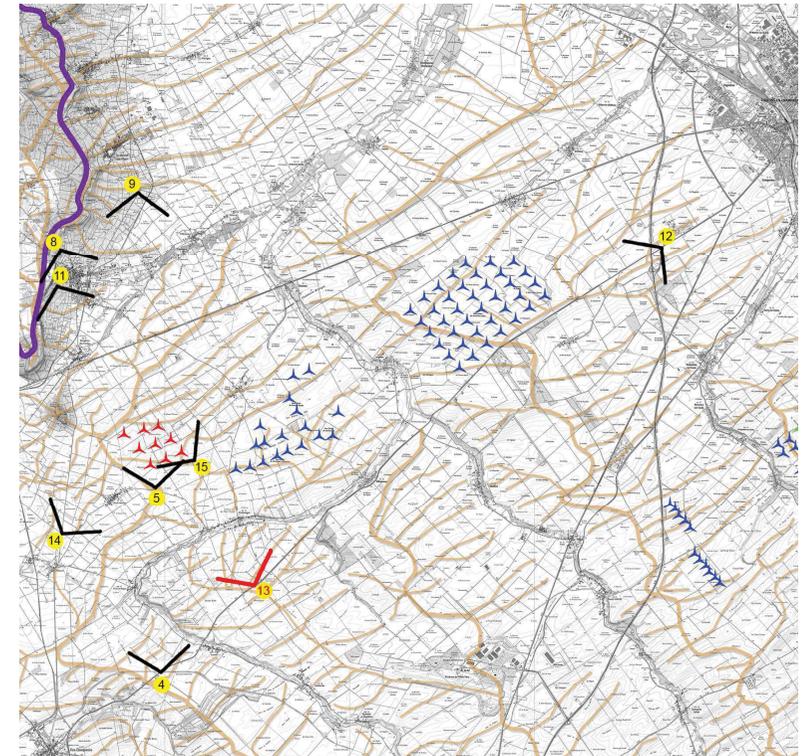
Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|-------------|------------|-------------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage 14 : Sur la D9 au Nord de la commune de Morains

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 4,0 km
 Latitude : 48°49'13" Longitude : 3°59'45" – Focale 50mm – Angle de vue : 145°

Ce point de vue offre une lecture du relief de plaine champenoise parfaitement plane et horizontale. Au-dessus de cet horizon linéaire, à l'exception d'un boisement, apparaissent le Mont Aimé et la Cuesta à son arrière-plan. Les éoliennes situées à 4 km ne présentent pas un rapport d'échelle grandiloquent avec le paysage ; la planéité du relief induit toujours ce ressenti même pour des objets d'une grande hauteur. Depuis cette route, choisie pour son axialité vers le parc éolien et le Mont Aimé, on constate qu'il n'y a pas de co-visibilité entre ces deux éléments. On peut parler de co-visibilité indirecte puisque que ces deux éléments apparaissent dans le même champ visuel, il faut alors souligner que le parc éolien apparaît sur la ligne de crête de la plaine champenoise sans aucun arrière-plan.

Critères d'analyse du point de vue :

| | | | | |
|--|-------------|--------|---------------|-------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

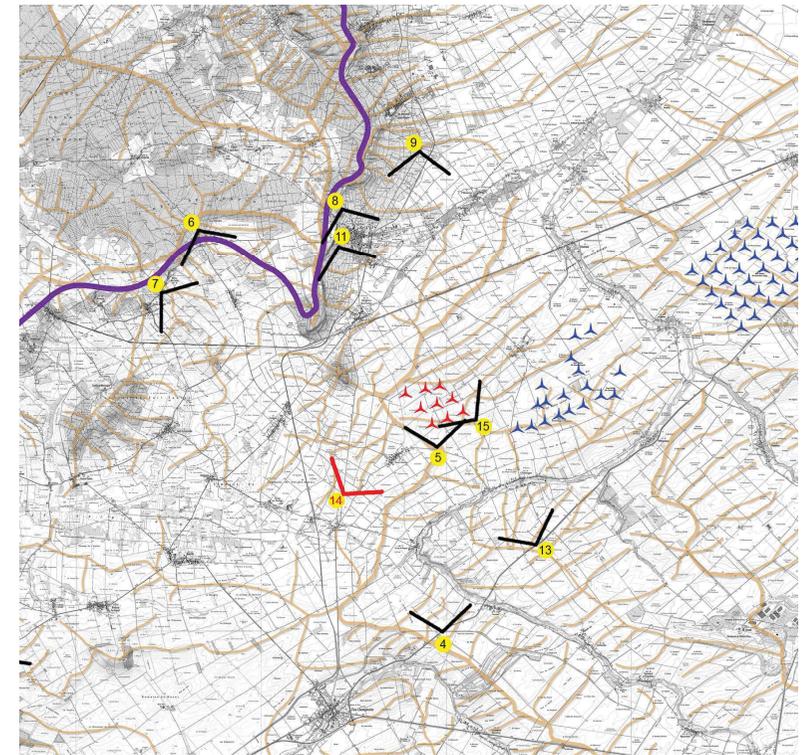
Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|-------------|------------|-------------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

Photomontage 15 : Chemin agricole au milieu des champs au niveau du parc de Pierre-Morains

Distance du point photo par rapport à l'éolienne projet la plus proche : 0,4 km
 Latitude : 48°50'48" Longitude : 4°03'35" – Focale 50mm – Angle de vue : 140°

Ce point de vue traduit la recherche d'une co-visibilité la plus flagrante entre le Mont Aimé et le parc éolien. Le caractère du relief nécessite un point de vue rapproché, tant les ondulations de la plaine participent à la non-co-visibilité décrite ci-dessus. Ici, ce point de vue se trouve en plein champ d'où seuls les agriculteurs pourront découvrir cette superposition visuelle entre le parc éolien, la Cuesta et le Mont Aimé.

Compte tenu du faible attrait existant d'un point de vue touristique pour la plaine en tant que paysage pouvant être porteur d'émotion, à la différence de la Route Touristique du Champagne qui passe à en 4km de là, il semble que cet impact soit à relativiser grandement. L'intérieur des terres de la plaine ne peut pas être simplement un faire-valoir permettant de valoriser ses paysages environnants, qui plus est d'un lieu que presque personne ne fréquente. Ainsi, l'appréciation comme très élevée de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement peut être considéré comme une interrogation vis-à-vis du regard global porté sur la valeur patrimoniale dédiée à la Plaine de Champagne Crayeuse.

Critères d'analyse du point de vue :

| | | | | |
|--|--------------------|--------|------------|--------------------|
| Fréquentation | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Perception des éoliennes | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Rapport d'échelle | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible |
| Impact cumulatif avec les parcs existants | Oui | | Non | |

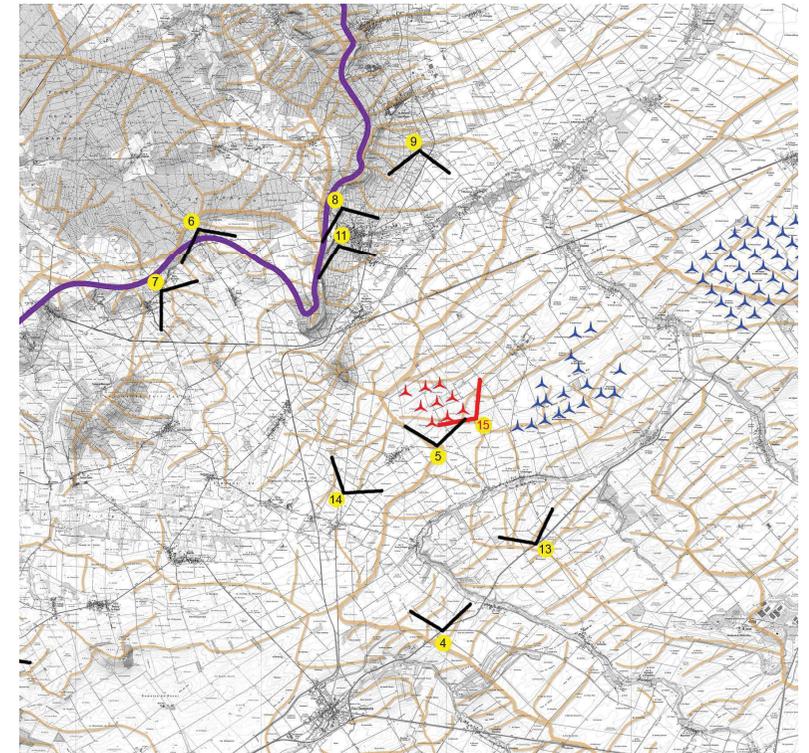
Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé :

| | | | | |
|-------------|------------|------------|-------------|--------------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement :

| | | | | |
|--------------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |

▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes



Plan de localisation du point photo



Le site actuel



Photomontage



Photomontage d'interprétation



Croquis d'analyse

CONCLUSION

L'Évaluation de l'impact du projet sur le Bien Classé UNESCO et sa zone d'engagement permet de compléter les conclusions de l'étude d'impact réalisée en 2017.

Synthèse des impacts sur le Bien Classé :

L'analyse de chaque photomontage en vue sortante a conclu que l'impact du projet de Pierre-Morains était très faible depuis le Bien Classé. En effet, l'étude a montré que les vues potentielles étaient situées principalement dans les coteaux viticoles de Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ et donc des zones moins fréquentées que les cœurs de villages. On peut également ajouter que la distance entre ces zones et le projet (environ 21km) réduit fortement la perception des futures machines ne remettant ainsi aucunement en cause la lisibilité du paysage et de la Cuesta.

En vue entrante, l'impact des futures éoliennes sur le Bien Classé est inexistant. En effet, les vues entrantes se faisant depuis la plaine et à l'arrière du parc en projet, celles-ci sont situées au minimum à 23km du Bien Classé le rendant très difficilement perceptible.

On peut donc conclure que le parc de Pierre-Morains ne remet en aucun cas en cause la lisibilité et l'intégrité du Bien Classé des Coteaux, Maisons et Caves de Champagnes, ainsi que sa Valeur Universelle Exceptionnelle.

Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé en vue Sortante

| | | | | | |
|----------------|--|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Photomontage 1 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle |

| | | | | | |
|----------------|--|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Photomontage 2 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle |

| | | | | | |
|----------------|--|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Photomontage 3 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle |

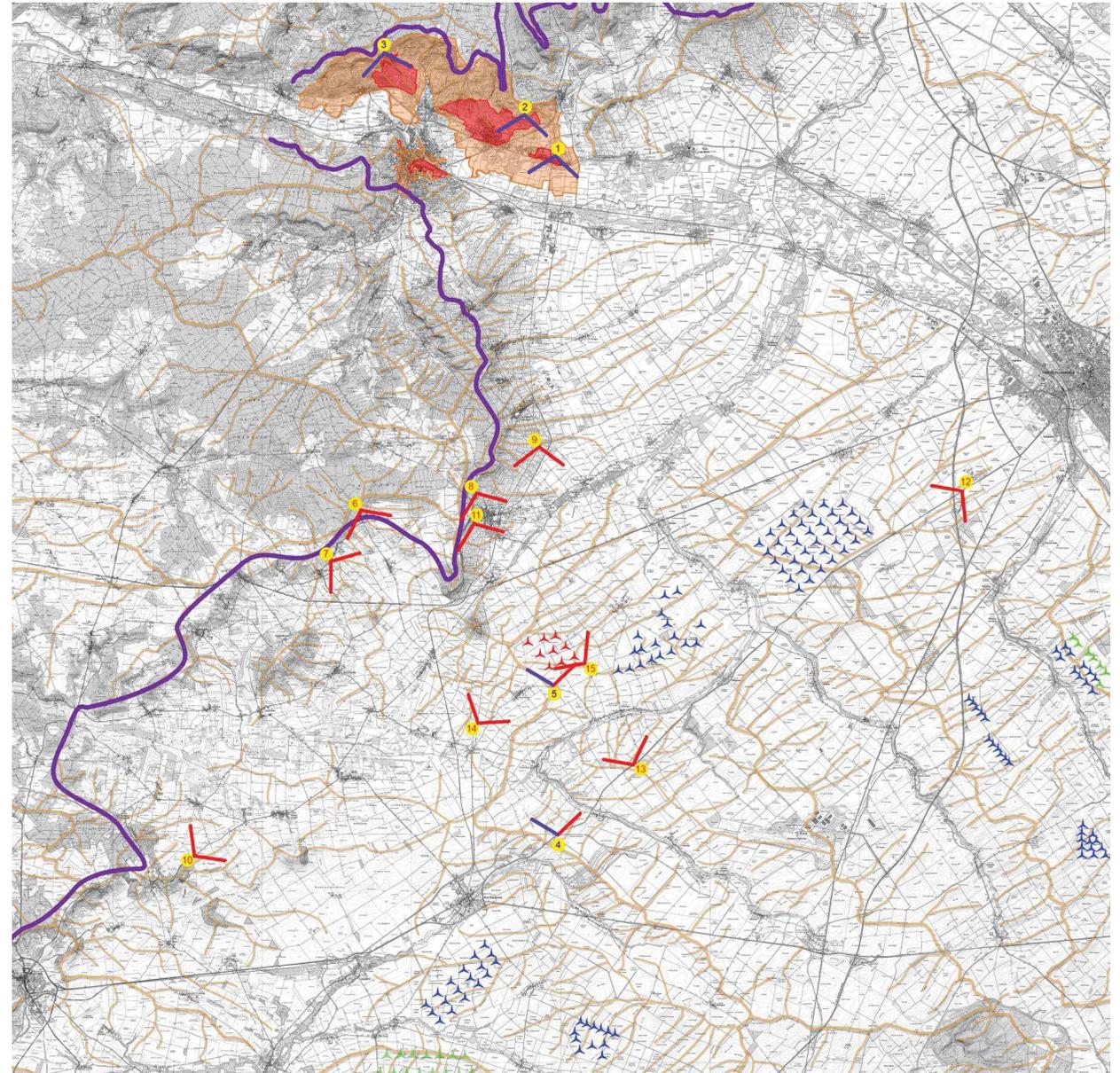
Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé en vue Entrante

| | | | | | |
|----------------|--|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Photomontage 4 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle |

| | | | | | |
|----------------|--|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Photomontage 4 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle |

| | | | | | |
|----------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Photomontage 5 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle |

| | | | | | |
|----------------|--|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Photomontage 5 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle | Permanente Ponctuelle |



Plan de localisation du point photo ▲ Éoliennes projetées ▲ Éoliennes existantes — Limite visuelle de la Cuesta d'Île de France



Synthèse des impacts sur la Zone d'Engagement :

L'analyse des photomontages en vue sortante depuis la zone d'engagement a permis de conclure à un impact visuel du futur parc globalement faible. En effet, depuis les coteaux viticoles, les futures machines s'intègrent au paysage de la plaine champenoise sans en perturber sa lecture et en conservant la profondeur de champ qui caractérise cette unité de paysage. Certaines zones des coteaux au Sud-Ouest du parc présentent un impact plus élevé. Néanmoins, ces impacts sont ponctuels car ils apparaissent et disparaissent au gré des déplacements sur les voies secondaires peu fréquentées qui relient les villages.

Les vues entrantes depuis la plaine vers les coteaux viticoles de la zone d'engagement ont mis en évidence un impact visuel vis-à-vis du projet faible. Les photomontages ont montré que, depuis de nombreux points de vue, les lignes de crêtes des ondulations de la plaine champenoise masquent en partie la Cuesta et que celle-ci n'est visible que de façon ponctuelle selon qu'on se déplace sur les axes de communication qui traversent la plaine. Les futures machines ne remettent donc aucunement en cause la lisibilité du paysage de la zone d'engagement et tout particulièrement celle du Mont-Aimé, site classé et emblématique de ce secteur. Comme le montre le photomontage 14, il faut se trouver sur une ligne de crête au milieu des parcelles agricoles pour que les futures machines aient un impact très élevé sur le Mont-Aimé pour produire une réelle co-visibilité.

Au vu de cette analyse globale, on peut donc conclure que le projet éolien de Pierre-Morains présente un impact visuel globalement faible et ne remet pas en cause l'intégrité du Bien Classé et sa Valeur Universelle Exceptionnelle, ni celle de sa Zone d'engagement. En effet, la situation géographique du projet peut laisser supposer que ce dernier va largement impacter la zone d'engagement dans toutes ses composantes. L'analyse de la confrontation visuelle entre le parc et la zone d'engagement nous montre qu'au contraire, la relation visuelle entre ces derniers est finalement faible.

Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement en vue Sortante

| | | | | | |
|----------------|--|------------|------------|-------------|-------------|
| Photomontage 6 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |
| | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | |

| | | | | | |
|----------------|--|------------|------------|-------------|-------------|
| Photomontage 7 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |
| | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | |

| | | | | | |
|----------------|--|------------|------------|-------------|-------------|
| Photomontage 8 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |
| | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | |

| | | | | | |
|----------------|--|------------|------------|-------------|-------------|
| Photomontage 9 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |
| | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | |

| | | | | | |
|-----------------|--|------------|------------|-------------|-------------|
| Photomontage 10 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |
| | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | |

| | | | | | |
|-----------------|--|------------|------------|-------------|-------------|
| Photomontage 11 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |
| | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | |

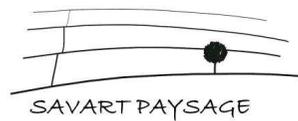
Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement en vue Entrante

| | | | | | |
|-----------------|--|------------|------------|-------------|-------------|
| Photomontage 12 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |
| | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | |

| | | | | | |
|-----------------|--|------------|------------|-------------|-------------|
| Photomontage 13 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |
| | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | |

| | | | | | |
|-----------------|--|------------|------------|-------------|-------------|
| Photomontage 14 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |
| | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | |

| | | | | | |
|-----------------|--|------------|------------|-------------|-------------|
| Photomontage 15 | Appréciation de l'impact visuel du projet sur le Bien classé : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente |
| | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle |
| | Appréciation de l'impact visuel du projet sur la zone d'engagement : | | | | |
| | Très élevée | Élevée | Faible | Très faible | Inexistante |
| Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | Permanente | |
| Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | Ponctuelle | |



EXPERTISE ECOLOGIQUE